

L'insoutenable voracité des
firmes pharmaceutiques

Relations

société politique religion

NUMÉRO 669

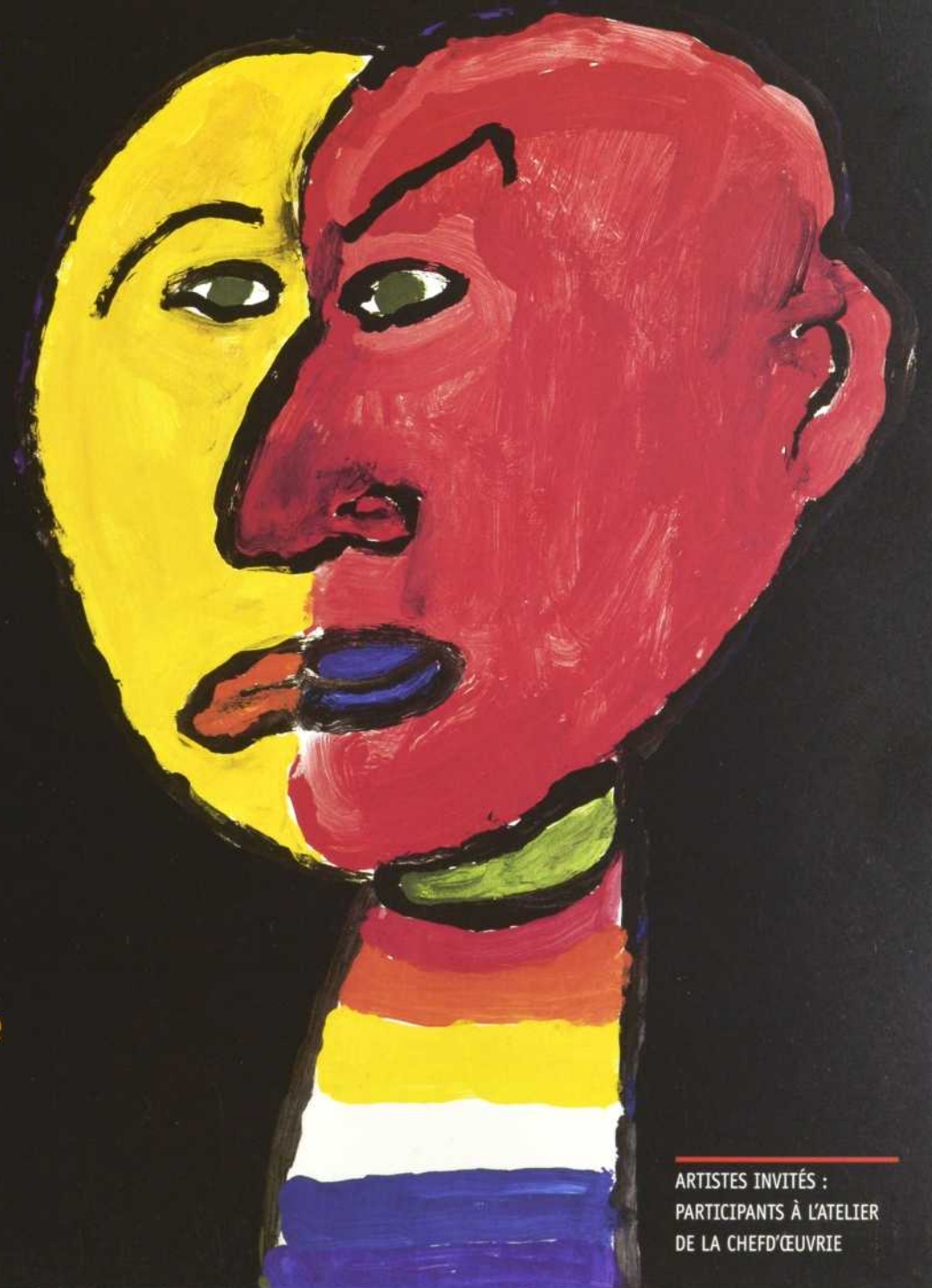
JUIN 2001

La société dans le miroir de la **maladie** **mentale**

Au carrefour du social
et du médical

Une histoire
qui se répète

La thérapie à
l'épreuve de la culture



L'impasse israélienne

4.95 \$



ARTISTES INVITÉS :
PARTICIPANTS À L'ATELIER
DE LA CHEFD'ŒUVRE

NUMÉRO 669, JUIN 2001

4 actualités

émergence

- 9 DES REGARDS QUI EN DISENT LONG
GUY PAIEMENT

ailleurs

- 24 L'IMPASSE ISRAËLIENNE
ADAM KELLER

CONTROVERSE

- 26 INVESTISSEMENT RESPONSABLE OU IMMORAL?
CLAIRE DORAN ET DOMINIQUE BOISVERT

REGARD

- 28 LES PARADOXES D'UN PONTIFICAT
ALBERT LONGCHAMP
32 L'INSOUTENABLE VORACITÉ
DES FIRMES PHARMACEUTIQUES
FRANÇOISE NDUWIMANA

31 EN BREF

PRISME

- 36 L'ENNEMI INEXISTANT
WAJDI MOUAWAD

38 MULTIMÉDIAS

40 LIVRES

COUVERTURE : PASCAL ENNÉ, 2000
PHOTO D'ISRAËL : CANAPRESS/JEROME DELAY

ReLations

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de personnes engagées dans la promotion de la justice.

BUREAUX

25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél. : (514) 387-2541
téléc. : (514) 387-0206

relations@cjl.qc.ca

DIRECTEUR

Jean Bellefeuille

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean Pichette

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE

Anne-Marie Aitken

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Jean-Claude Ravet

DIRECTION ARTISTIQUE

Mathilde Hébert

RÉVISION/CORRECTION

Éric Massé

IMPRESSION

HLN, Sherbrooke

DOSSIER

10 LA SOCIÉTÉ DANS LE MIROIR DE LA MALADIE MENTALE

La maladie mentale continue, encore aujourd'hui, de créer un malaise. Cet univers aux contours mal définis fait pourtant partie de notre monde et peut aider à mieux le réfléchir : la façon dont nous traitons les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale – la façon, notamment, dont nous les gardons à l'écart ou les insérons dans la communauté – témoigne en effet de la manière dont nous nous voyons comme société. Cette question nous concerne donc tous, même s'il est toujours un peu inquiétant d'aborder des frontières mystérieuses...

12 AU CARREFOUR DU SOCIAL ET DU MÉDICAL Entrevue avec Alain Ehrenberg

JEAN PICHETTE

16 UNE HISTOIRE QUI SE RÉPÈTE

JEAN GAGNÉ

20 LA THÉRAPIE À L'ÉPREUVE DE LA CULTURE

CÉCILE ROUSSEAU

ARTISTES INVITÉS

Nos artistes invités du mois ne sont pas connus. Du moins ne le sont-ils pas dans les grands réseaux des arts visuels. Diane Beaulieu, Pascal Enné, Christian Leduc, Francine Ouimet, Yves Raulet et Claude Simard participent tous à l'Atelier de la Chef-d'oeuvre, sis à la Maison Jacques Ferron, à Longueuil. En ce lieu où on ne rencontre pas de maîtres, encore moins de psychologues, ils laissent libre cours à leur passion pour l'art. Chacun, en travaillant à l'énonciation de sa vérité, devient ainsi le maître de quelque chose – qui peut paraître étrange, insolite – lui appartenant en propre.

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Michel Beaudin, Guy Dufresne, Élisabeth Garant, Joseph Giguère, Vincent Greason, Fernand Jutras, Nicole Laurin, Françoise Nduwimana, Guy Paiement, Carolyn Sharp, Francine Tardif

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Jean-Marc Biron, Dominique Boisvert, René Boudreault, Normand Breault, Marc Chabot, Jean-Marc Éla, Vivian Labrie, Jean-Paul Rouleau

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repère* et dans l'*Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ABONNEMENTS

Hélène Desmarais
8 numéros (un an) : 30 \$ (taxes incluses)
Deux ans : 55 \$ (taxes incluses)
À l'étranger : 35 \$ Étudiants : 25 \$
TPS : R119003952
TVQ : 1006003784

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

ISSN 0034-3781
Envoi de Poste-publication
Enregistrement n° 09261

Un écran de fumée

Barricadés au cœur de la ville de Québec, les 34 chefs d'État réunis pour le Sommet des Amériques annonçaient, au terme d'une fin de semaine surréaliste, l'adoption d'une clause « démocratique ». La preuve était ainsi faite : alors que de mauvaises langues leur prêtaient d'obscurs desseins, Jean Chrétien et ses invités indiquaient à la face du monde que la construction des Amériques ne pouvait se faire que dans un cadre démocratique.

Pendant des semaines, on avait annoncé le pire. À entendre les responsables de la sécurité, des hordes de sauvages s'apprêtaient à déferler sur la capitale nationale : il fallait donc empêcher ces « casseurs » appréhendés de mettre leur plan à exécution. L'ennemi

ont pu user et abuser des bombes lacrymogènes et des balles de plastique.

Au terme du Sommet, le ministre québécois de la Sécurité publique, Serge Ménard, était fier de dire que le Québec venait d'établir de « nouvelles normes mondiales » de sécurité pour ce genre d'événement. Peu importe que des milliers de personnes manifestant pacifiquement leur opposition à la Zone de libre-échange des Amériques aient goûté le « parfum » répandu par les policiers pendant le Sommet (sans parler des nombreuses arrestations effectuées et des honteuses conditions de détention) : l'ordre menacé par les « anarchistes » — qui avaient osé s'en prendre à une clôture hautement symbolique! — avait été préservé. Jean Chrétien, qui avait affirmé avant cette rencontre que les manifestants le laissaient indifférent, pouvait ainsi pavoiser lors de la présentation de la déclaration finale des chefs d'État. Mais on peut légitimement se demander pourquoi.

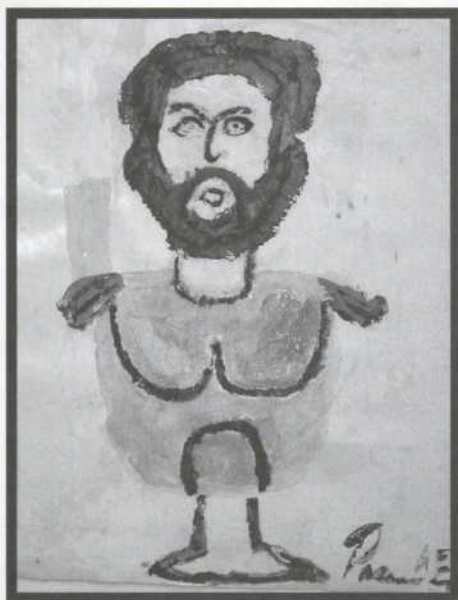
Que peut en effet vouloir dire la démocratie lorsqu'elle est réduite à un billet d'entrée dans un club de pays faisant de l'abandon à la logique marchande la seule voie de l'avenir? Dans un texte publié dans *Le Devoir* du 11 avril dernier, le député de Borduas et président de l'Assemblée nationale du Québec, Jean-Pierre Charbonneau, écrivait que « le comportement des gouvernements partenaires du Sommet des Amériques a affaibli et continue d'affaiblir la démocratie représentative plutôt que de la renforcer ». Il expliquait que « dans une véritable et saine démocratie représentative, les députés et sénateurs participent à la définition des grands projets de société et contrôlent régulièrement et solidement leur mise en œuvre. En agissant comme s'ils étaient des monarques élus à la tête d'oligarchies politico-technocratiques, les chefs d'État des 34 pays du continent non seulement contredisent leur engagement vertueux de départ, ils accentuent la tendance générale mondiale de la

marginalisation des parlements par les pouvoirs exécutifs (les gouvernements). »

La rencontre de Québec n'aura malheureusement fait que confirmer cette dynamique, comme le montre d'ailleurs un document dévoilé par une ONG américaine, l'avant-veille du Sommet. Ce document — le brouillon du chapitre sur les investissements à l'étude dans le cadre des négociations de la ZLEA — indique que le funeste chapitre 11 de l'ALENA risque fort d'être reconduit dans un éventuel accord entre les 34 pays : cela signifierait une soumission totale à la logique du marché. On voit mal comment une telle dissolution de la capacité des États à « définir des grands projets de société », pour reprendre les termes de Charbonneau, pourrait être assimilée à la démocratie!

Dans un secret que le mur érigé à Québec symbolisait parfaitement, nos élus sont en train de réduire l'idée de liberté, qui loge au cœur de la démocratie, en une pâle copie d'elle-même, qui prend la forme de la « liberté de commerce ». Au nom de cette vision réductrice de la liberté, on transforme le monde en un espace marchand auquel il faudrait s'adapter. Ainsi entendue, la démocratie devient paradoxalement le tombeau de la souveraineté : loin de favoriser une meilleure emprise de la collectivité sur son devenir, elle se transforme au contraire en un système de contraintes généralisées, d'abandon à une logique qui échappe au contrôle du peuple et de ses représentants. Démocratie rime alors avec fatalité : elle devient l'exact inverse de ce qu'elle a toujours promu dans l'histoire. Elle se transforme en un écran de fumée. Qu'il nous incombe de traverser.

JEAN PICHETTE



PASCAL ENNÉ,
2000

était ainsi clairement identifié, et les médias n'allaient pas oublier de nous répéter, pendant trois jours, que de jeunes anarchistes bien préparés s'acharnaient à mettre Québec sens dessus dessous. Ceci justifiant cela, les forces de l'ordre

Le gouvernement a-t-il perdu la carte?

Le ministre des Ressources naturelles s'apprête à faire approuver par ses collègues un nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques

JEAN-FRANÇOIS BLAIN

L'AUTEUR EST ANALYSTE
DANS LE SECTEUR DE
L'ÉNERGIE ET MEMBRE
DU COMITÉ RIVIÈRES
DE LA COALITION
EAU SECOURS!

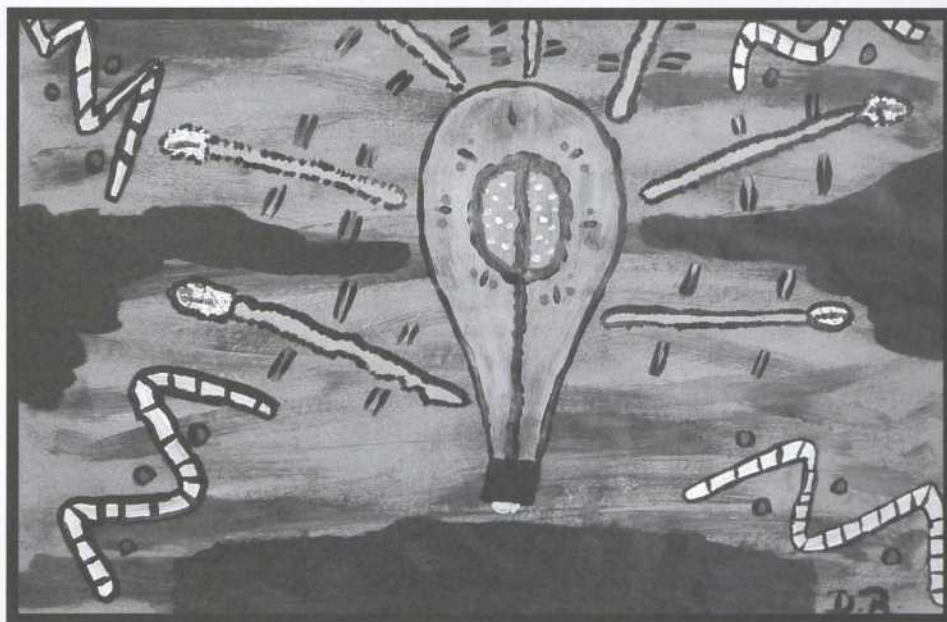
On évoque la possibilité de développer plus de 450 MW de puissance additionnelle en accordant à des sociétés en commandite des droits d'une durée de 25 ans pour l'aménagement et l'exploitation de centrales hydroélectriques sur nos rivières. Les exploitants privés se verraient garantir un prix d'achat par Hydro-Québec pour l'ensemble de leur production et le gouvernement percevrait des redevances annuelles en contrepartie de l'utilisation des forces hydrauliques du domaine public.

Le ministre soutient que la production privée peut contribuer à satisfaire, « à des conditions concurrentielles », une demande québécoise croissante. Un examen sérieux de la croissance de cette demande démontre pourtant que la consommation d'électricité progresse à un rythme très lent au Québec depuis la fin des années 80. Tous les experts s'entendent sur le fait que ce marché est arrivé à maturité. À l'opposé, les ventes d'Hydro-Québec sur les marchés extérieurs ont atteint, en 1999 et 2000, des niveaux sans précédent de 24,7 et 37,3 TWh. Quels sont donc ces besoins futurs en énergie que le ministre des Ressources naturelles prétend vouloir combler en partie par la relance de la production privée d'électricité?

Hydro-Québec dispose d'une puissance de 31 512 MW provenant de ses propres installations, d'environ 5 400 MW

en provenance de Churchill Falls et de quelque 500 à 600 MW qu'elle peut racheter à des autoproducteurs privés, soit plus de 37 500 MW. En situation extrême, divers moyens supplémentaires lui permettent de mobiliser une puissance totale d'environ 45 000 MW. Or, ses besoins « globaux » de puissance à la pointe annuelle, incluant ses ventes sur les marchés extérieurs, ont atteint 33 767 MW, le 12 décembre 2000, après

Pour répondre à une éventuelle croissance de la demande, la contribution de l'hydroélectricité privée ne serait de toute façon que marginale. À titre de comparaison, la construction d'une cinquantaine de nouveaux petits barrages privés d'une puissance moyenne de 10 MW sur autant de rivières du Québec ne fournirait, au total, pas plus de nouvelle puissance installée que le seul projet hydro-québécois de la rivière Toulouste, déjà annoncé, d'une capacité de 440 MW ! La petite production privée d'électricité comporte-t-elle donc des avantages économiques si importants qu'ils justifieraient une telle multiplication des projets, la disparition de nos



des records historiques de 35 443 MW, en 1994, et de 35 577 MW, en 1999!

Hydro-Québec surestime donc ses besoins « globaux » de puissance à la pointe en y intégrant la puissance requise pour réaliser des ventes à court terme sur les marchés extérieurs, et sous-estime la puissance dont elle dispose pour satisfaire la demande de pointe (besoins prioritaires) en ne comptabilisant pas ses moyens de réserve (importation et puissance interruptible).

plus belles chutes, le harnachement des derniers cours d'eau encore à l'état vierge et l'accumulation des impacts environnementaux qui y sont associés?

Le coût moyen de production de l'ensemble des installations d'Hydro-Québec se situe à environ 2,5 ¢ / kWh. Le coût de production des meilleurs sites qu'elle pourrait encore aménager s'établirait à environ 4 ¢ ou même 4,5 ¢ / kWh. À ce prix, la construction de nouveaux barrages provoquerait inévitablement une augmentation des tarifs d'électricité fac-

DIANE BEAULIEU,
2000



turés aux consommateurs. Elle ne saurait donc être justifiée pour la clientèle québécoise que si la croissance de la demande domestique les rend indispensables et qu'aucune autre option plus économique ne s'offre à la société d'État. Or, le coût d'acquisition de la production privée varie de 4,5 ¢ à 6 ¢ / kWh!

Depuis l'ouverture des marchés de l'énergie chez nos voisins américains, la rentabilité des exportations d'Hydro-Québec ne se mesure plus en fonction des prix de contrats à long terme, en nette régression, mais principalement en fonction des prix très variables caractérisant les ventes à court terme, en forte progression, sur le marché « spot ».

Pour Hydro-Québec, la possibilité de rentabiliser une part de la production hydroélectrique québécoise sur les marchés extérieurs dépend essentiellement de deux facteurs : sa capacité d'entreposer l'eau dans ses immenses réservoirs lorsque les prix sont bas et, lorsque les prix sont élevés, sa capacité d'acheminer en très peu de temps une quantité d'énergie limitée par le potentiel de ses interconnexions avec les réseaux voisins.

L'acquisition de la production privée par la société d'État, à un prix plus élevé que ses propres coûts, affecterait à la baisse la rentabilité globale des exportations québécoises. Les petits barrages privés sont essentiellement des centrales au fil de l'eau particulièrement dépendantes des fluctuations saisonnières du débit des cours d'eau. Sans capacité d'emmagasinage, leur production ne peut contribuer à satisfaire la demande de pointe et n'est pas compétitive dans le marché québécois ni rentable à l'exportation.

La commission d'enquête Doyon, mise en place en 1994 par ce même gouvernement, avait d'ailleurs conclu que le programme précédent d'achat de production privée, l'APR 91, avait occasionné à Hydro-Québec des pertes de plusieurs centaines de millions de dollars.

Dans les faits, le gouvernement envisage de subventionner, via Hydro-

Québec, une industrie privée non-viable. Cela résultera en des hausses de tarifs pour les consommateurs ou des pertes de revenu pour l'actionnaire... au détriment des contribuables.

D'autres options s'offrent pourtant au Québec en matière de développement énergétique. La filière éolienne, en constante amélioration technologique, connaît une croissance fulgurante à l'échelle internationale et ses coûts sont de plus en plus compétitifs. En 1997, la Régie de l'énergie recommandait d'ailleurs que le Québec, qui possède environ 2500 des 4500 MW de potentiel éolien réalisable à l'échelle canadienne, entreprenne le développement de cette filière avec un programme de 450 MW sur dix ans. Le gouvernement n'a pas donné suite.

Par ailleurs, en réduisant sa consommation d'électricité de 10 % par la mise en œuvre d'un plan national d'économie d'énergie, le Québec remettrait en disponibilité 15 TWh d'énergie annuellement. Cela profiterait aux consommateurs, par une réduction de leur facture, à Hydro-Québec, qui pourrait reporter la construction de centrales plus coûteuses que son parc existant, et au gouvernement qui récupérerait l'énergie éco-

nomisée au Québec (à 2,5 ¢ / kWh) pour la destiner à l'exportation. Voilà donc une filière susceptible de favoriser la réconciliation des rôles conflictuels de l'État-actionnaire et de l'État-défenseur de l'intérêt public.

En confiant plutôt le développement de l'hydroélectricité au secteur privé par la création de sociétés en commandite dans lesquelles les MRC et les bandes autochtones pourront avoir une participation financière, le ministre crée une dangereuse situation de polarisation d'intérêts et risque de provoquer des conflits sociaux, le morcellement territorial du développement et la rupture du pacte social de l'électricité.

Le gouvernement péquiste serait-il à ce point inquiet de ses chances de réélection qu'il envisage de recourir au saupoudrage de petites subventions régionales aux dépens de la collectivité? ●

Un marchandage inacceptable

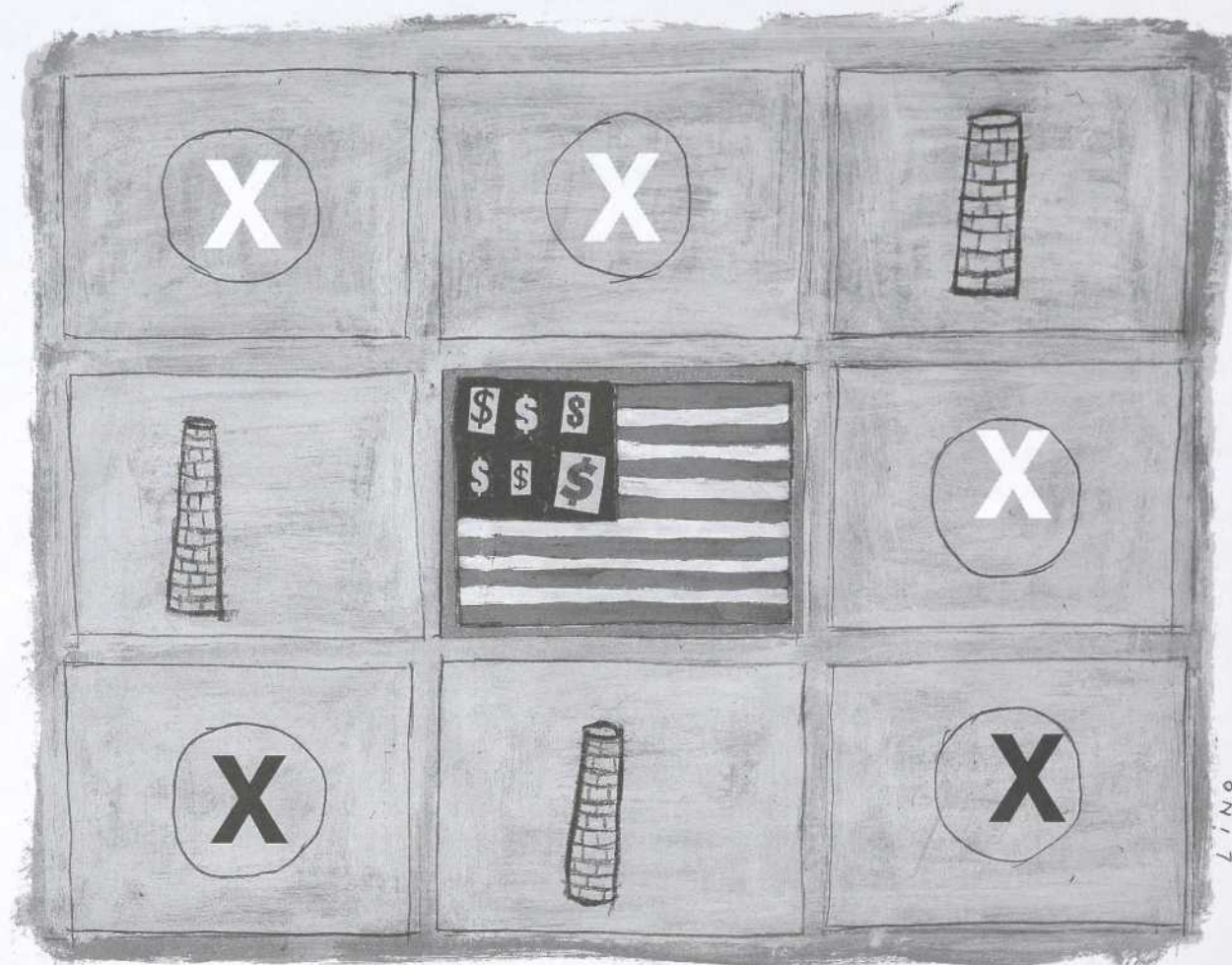
L'utilisation de puits de gaz à effet de serre ne peut évacuer la nécessité de réduire radicalement la production humaine de gaz polluants

STEVEN GUILBEAULT

Les puits de gaz à effet de serre représentent une véritable pierre d'achoppement dans les négociations internationales. La question de ces puits est en grande partie responsable de l'échec des négociations à la rencontre de La Haye, en novembre 2000.

On constate depuis quelques décennies que le réchauffement de la planète est dû à l'augmentation de gaz à effet de serre (GES) résultant d'activités humaines. Or les puits de gaz à effet de serre – tout mécanisme qui absorbe ces gaz présents dans l'atmosphère, principalement le carbone – pourraient permettre, selon certains, de contrecarrer

L'AUTEUR EST RESPONSABLE DE LA CAMPAGNE CLIMAT ET ÉNERGIE POUR GREENPEACE CANADA. IL A PARTICIPÉ AUX RENCONTRES DES NATIONS UNIES DE KYOTO ET DE LA HAYE



ce phénomène aux conséquences désastreuses : sécheresse, famine, dérèglement climatique, etc. Tout laisse croire cependant que le recours à de tels puits ne sert qu'à contourner l'exigence de réduire les GES produits par l'activité humaine.

C'est l'article 3.3 du protocole de Kyoto qui a introduit l'idée de soustraire (ou d'ajouter) l'absorption de GES par de tels puits des inventaires d'émissions de GES liées aux activités humaines. Le boisement, le reboisement et le déboisement, même s'ils ne constituent pas l'ensemble des puits possibles (puits reliés aux sols agricoles, à la biomasse, etc.), sont les seules catégories actuellement reconnues dans le protocole de Kyoto.

Comment ce système de soustraction s'opérerait-il? Le fait de planter un arbre, par exemple, augmenterait les puits de carbone, pour un certain temps, puisque l'arbre capte et emmagasine du carbone par photosynthèse. Ainsi, pour tout arbre planté, un crédit d'émission de GES serait octroyé. Ce crédit pourrait permettre d'augmenter les émissions de GES d'origine humaine selon la quantité de crédits acquis!

Dans cette perspective, la question : « Qu'est-ce qu'une forêt? », bien qu'elle puisse sembler simpliste, devient cruciale et est à l'origine de batailles épiques au niveau international. Partons de l'hypothèse suivante : admettons qu'une forêt se définisse comme une superficie X dont le couvert forestier représente au moins 30 % de la superficie totale. Si on diminue le couvert forestier à moins de 30 % de la superficie totale, on passe de la forêt à la non-forêt. Cette simple définition pourrait laisser le champ libre à une exploitation forestière débridée. Il

serait possible en effet de couper plus de la moitié d'une forêt d'un hectare, dont le couvert forestier est de 70 % de superficie totale, sans la convertir en non-forêt, puisque le couvert forestier restant totaliserait plus de 30 %. Aucun déboisement ne serait alors enregistré dans les inventaires d'émissions de GES.

Le risque évident de cette formule est de créer un système à deux vitesses où seul le reboisement serait comptabilisé. Les pertes d'absorption dues au déboisement ne figureraient nulle part. Cet exemple peut sembler farfelu : il est pourtant tiré du texte des négociations de la rencontre de La Haye, en novembre 2000.

Que dire des plantations en monoculture d'arbres à croissance rapide qu'on retrouve un peu partout! Dans un rapport remis à Greenpeace, le *Native Forest Network* a étudié des cas de forêts an-

L'immigration-spectacle

Les médias contribuent trop souvent à alimenter un climat d'insécurité face aux immigrants et aux réfugiés

ciennes rasées pour faire place à ce genre de plantation. D'un point de vue économique, et dans la perspective de l'obtention de crédits d'émissions de GES, une forêt ancienne représente peu d'intérêt puisqu'elle a généralement atteint un état d'équilibre concernant l'absorption et l'émission de carbone. Dans ce contexte, il deviendrait avantageux de remplacer ces forêts anciennes par de nouvelles plantations dont le potentiel d'absorption des GES est, à court terme, plus intéressant. C'est exactement ce que la compagnie nipponne d'électricité TEPCO a fait dans la province australienne de la Tasmanie.

Il serait irresponsable d'envisager de résoudre le problème des changements climatiques par des mesures semblables, qui fourniraient des gains à court terme et qui pourraient même s'avérer contre-productives à long terme. D'autant plus que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport spécial de juin 2000, note qu'entre 1850 et 1998 : « Les écosystèmes terrestres apparaissent comme des sources nettes relativement faibles de dioxyde de carbone. »

Est-ce à dire que l'on ne devrait pas chercher à maximiser les puits de carbone? Bien sûr que non! Les forêts et l'ensemble des autres écosystèmes devraient être protégés, considérant qu'ils sont une richesse du patrimoine collectif. Mais ils ne devraient en aucun cas faire l'objet d'un marchandage, comme le préconisent les États-Unis et le Canada, pour obtenir des crédits d'émissions au détriment d'efforts réels pour réduire les émissions de GES d'origine humaine qui sont la véritable source du problème. ●

ÉLISABETH GARANT

L'appui de la population aux choix et politiques gouvernementales en immigration est un élément important de leur réalisation. Un gouvernement ne peut ignorer les réticences et les priorités exprimées par sa population dans l'élaboration de ses politiques. Mais il a par ailleurs la responsabilité de s'assurer que la population dispose d'informations adéquates sur les enjeux concernés.

Au cours des derniers mois, nos gouvernements fédéral et provincial ont eu à préciser les choix qu'ils privilégiaient en immigration à travers le dépôt d'un projet de politique fédérale de l'immigration (février 2001) et certaines décisions prises, au Canada (février 2000) comme au Québec (octobre 2000). Plusieurs sondages indiquent que les Québécois ont des connaissances très superficielles sur ces sujets. En général, ils surestiment le nombre d'immigrants reçus, le pourcentage de la population née à l'étranger, la part que le Québec reçoit de l'immigration canadienne. Ils ont également une méconnaissance des politiques gouvernementales et de leur contenu.

Bien que les sources d'information soient multiples, les médias jouent un rôle majeur dans la construction d'une opinion publique sur l'immigration. Malheureusement, la couverture médiatique des questions d'immigration, particulièrement en ce qui concerne les réfugiés, contribue trop souvent à alimenter un climat d'insécurité face à l'immigration et à taire des réflexions essentielles sur les enjeux nouveaux et complexes auxquels l'immigration et la protection des réfugiés tentent de répondre. Alors qu'on parle peu de la protection qu'assure le Canada pour environ 25 000

réfugiés annuellement (dont 7 600 au Québec), les situations qui tendent à montrer l'abus de notre système d'immigration sont amplement traitées.

Un article de *This Magazine*, en janvier 1995, mettait bien en valeur ce qui a contribué à l'émergence d'une vision plus restrictive de l'immigration, au tout début de la réforme de la loi actuelle de l'immigration, alors que Sergio Marchi était ministre fédéral de l'immigration. Il rappelait entre autres comment les médias avaient ignoré, en juin 1994, les débats sur l'avenir de l'immigration dans les forums officiels afin de susciter une véritable tempête d'indignation sur les « immigrants criminels », à la suite d'assassinats perpétrés par deux jeunes Jamaïcains menacés d'expulsion. De même, l'arrivée de quatre bateaux de migrants chinois à Vancouver, il y a moins de deux ans, illustre comment des éditorialistes et des chroniqueurs, telle Diane Francis du *Post*, peuvent créer de toute pièce une crise d'immigration.

Ces événements méritent d'être rappelés puisqu'ils ont eu lieu lors des premières consultations en vue de réécrire la loi fédérale de l'immigration et peu de temps avant le dépôt de la première version du projet de loi actuellement à l'étude. Cette construction d'une vision plus restrictive a une importance particulière au Canada anglais, où l'Alliance (et auparavant le *Reform Party*) contribue à faire des pressions constantes en ce sens sur le gouvernement en place. Il ne faudrait toutefois pas sous-estimer pour autant la conception criminalisante de l'immigration dans les médias québécois.

Au lieu de s'opposer à cette tendance des médias, le discours gouvernemental s'appuie au contraire sur l'opinion publique frileuse qu'elle engendre, et il contribue même à la nourrir. C'est ainsi que





la récente présentation du projet de loi a privilégié une vision négative et défensive de l'immigration au lieu de profiter de l'occasion pour déconstruire des mythes et montrer comment le Canada pouvait répondre aux nouveaux défis posés par une mobilité croissante des personnes

dans le monde et contribuer à mieux protéger les réfugiés. On met donc un accent prioritaire sur la « protection du Canada et des Canadiens » – au lieu de celle des personnes qui sont dans le besoin – et sur la lutte contre « la criminalité en matière d'immigration », comme si nous

devions nous protéger contre une menace. Cela ne fait qu'amplifier la méfiance face à ceux et celles qui arrivent à nos frontières.

Les réticences de l'opinion publique envers les réfugiés, qui se sont à nouveau exprimées au cours de la semaine d'actions contre le racisme (46 % des Québécois demandant à nouveau que soit ralenti le flot des réfugiés politiques), rappellent l'urgence d'une information juste pour créer une opinion publique, mais aussi une politique, ouverte et généreuse. ●

À propos des témoins repentis (délateurs)

Dans un article sur l'utilisation de témoins repentis au Québec, publié dans la revue *Relations* de mars 2001, sous la rubrique « Controverse », la justification du mot « repentis », une idée capitale se trouvant dans le premier paragraphe de mon texte, est disparue, ce paragraphe ayant été entièrement supprimé sans que j'en sois avisé.

Cette précaution, essentielle dans un domaine aussi délicat que celui de l'utilisation de ce genre unique de témoins dans les procès criminels, apparaît maintenant d'autant plus justifiée que le professeur Jean-Paul Brodeur, mon « opposant », s'y attaque avec virulence dans son article. À la fin de son texte, il remet sévèrement en cause l'emploi du mot « repentis ». Il convenait alors que l'on retrouve, dès le début du mien, une parade.

Elle s'y trouvait, comme on peut maintenant en juger à la lecture du paragraphe amputé :

« Il est ici question des témoins qui, ayant participé à la perpétration de crimes graves ou ayant fait partie d'une organisation criminelle, acceptent, en retour de certains avantages, d'admettre leurs crimes et de témoigner contre leurs anciens complices. On les désigne par le mot "repentis" (et non "repentant"), car ce mot, comme les dictionnaires récents l'attestent, a acquis au fil des ans un sens bien particulier dans plusieurs langues modernes dont l'italien, l'espagnol, le portugais, l'allemand et bien entendu le français. »

Ce paragraphe avait un double avantage. D'abord, il faisait directement réponse au professeur Brodeur qui, en polémiste habile, ne veut voir dans le terme « repentis » qu'une personne animée d'un « repentir sincère », selon son expression. Second avantage : d'emblée, il indique clairement au lecteur qu'il ne sera pas question dans cet article de n'importe quel témoin criminel, excluant notamment les *jailhouse informants* aux-

quels le professeur Brodeur fait implicitement référence dans son texte en commentant une affaire ontarienne (Guy Paul Morin). S'il a raison de suggérer que les dénonciations de détenus contre un codétenu ont souvent été source d'erreurs judiciaires, le paragraphe amputé souligne que de tels « témoins » ne sont pas des « témoins repentis » au sens de la définition en vigueur au Québec.

La publication de ce paragraphe permet maintenant au lecteur d'avoir une vision plus complète, et plus juste, de la question que je développais dans mon texte.

MICHEL LEBEL
SUBSTITUT DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Des regards qui en disent long



L'AUTEUR EST AGENT
DE RECHERCHE ET
DE DÉVELOPPEMENT
AU CENTRE SAINT-
PIERRE

La lutte à la pauvreté est pénible et les gratifications sont rares. Quand tous les efforts déployés, année après année, aboutissent à retourner à la case départ, l'essoufflement gagne du terrain. Que faire, en effet, quand la pauvreté, telle une tache d'huile, se déplace, s'agrandit et emprisonne, non pas quelques oiseaux, mais des personnes, des familles, des clans? Les experts en chiffres ont beau raffiner leurs portraits, les gouvernants bomber le torse devant la baisse du taux de chômage, les demandes d'aide de toutes sortes ne diminuent pas nécessairement et les intervenants de toutes couleurs attrapent la déprime.

Faut-il chercher une explication du côté du regard posé sur les situations? Certains, on le sait, voient avant tout les limites des personnes. Le manque d'instruction, la précarité du revenu, l'effritement des réseaux de proximité ou encore la faiblesse de la motivation « à se prendre en main » expliqueraient la permanence de leur pauvreté. D'autres voient plutôt les limites des politiques sociales ou celles de l'environnement immédiat et concluent qu'il faudrait s'attaquer en priorité à ces obstacles. Mais comment y arriver quand l'institution qui vous embauche ne vous donne pas les marges de manœuvre nécessaires ou que tous travaillent en parallèle, comme si chacun pouvait découper la personne en mor-

ceaux et s'en contenter? Certains en viennent à transposer leur insatisfaction sur l'ensemble de la société et à douter sérieusement de la possibilité de changer les situations aliénantes. Quel que soit le regard porté, plus rien de neuf n'apparaît et le petit carrousel des interventions finit par donner mal au cœur.

Des responsables d'institutions publiques connaissent, eux aussi, un problème de vision. On est ici du côté des bailleurs de fonds. Que de subventions se donnent à une brochette d'organismes! Or, la récolte est mince. Avec un certain humour noir, une responsable avançait que si l'on donnait tout cet argent aux personnes directement impliquées, cha-

Le regard que nous portons sur les personnes dites appauvries en dit beaucoup plus sur nous et sur le milieu social qui le programme que sur les personnes elles-mêmes.

cune d'entre elles recevrait probablement 40 000 \$ par année! De quoi la sortir de la pauvreté! Devant de tels constats, certains décideurs se muent en entrepreneurs sociaux : désormais, ils mettront de l'avant des objectifs de résultats. Dorénavant, ils forceront la main des multiples groupes pour que ceux-ci se concertent. Les évaluations seront plus fréquentes et plus tatillonnées. Le besoin légitime de toucher à des résultats tangibles fait ici l'économie d'une réflexion commune sur les orientations. Tôt ou tard, beaucoup de groupes se mettront à regimber et à opposer leur regard à celui des institutions. Belles escarmouches en perspective mais au profit de qui en définitive?

En fait, le regard que nous portons sur les personnes dites appauvries en dit beaucoup plus sur nous et sur le milieu social qui le programme que sur les personnes elles-mêmes. Le regard s'épuise quand il n'est que transfert de ses

intérêts, que ces derniers soient personnels, institutionnels ou économiques. Le drame de tous ces travailleurs essoufflés vient sans doute de ce que l'État actuel n'a pas encore vu le vide de ses orientations. Tous les rouages sociaux ne font alors que relayer ce même vide et donnent le change. Le public a l'impression qu'il se passe beaucoup de choses. Les intervenants courent de réunions en concertations, rédigent enquêtes et rapports, prennent congé quand ils n'en peuvent plus, tandis que les administrateurs espèrent toujours que de meilleurs encadrements réussiront à combler la faiblesse de leur vision et à faire oublier la précarité des situations concrètes vécues par toute une population.

Est-il possible de changer de regard, de ne pas chosifier les autres et de s'interroger sur le sens, la direction que nous imprimons à nos activités? Chose certaine, redécouvrir ce qui nous est commun ouvre un chemin encore trop peu fréquenté. Si nous trouvons normal d'assumer notre histoire dans toute sa complexité et sa fragilité, pourquoi ne pas croire que les autres en veulent autant? Alors, mais alors seulement, la transcription sociale de ce qui nous est commun pourra enfin engendrer un regard complice. Non aliénant.

GUY PAIEMENT

La société dans le miroir de la maladie mentale

JEAN PICHETTE

Notre époque rêve d'autonomie. Elle en a fait son nouveau credo. Chacun doit être responsable, et se prendre en charge. Comme si le rapport idéal à l'autre devait être délesté de toute contrainte institutionnelle – à commencer par celle de la famille. L'individu, pour être vraiment libre, ne devrait plus peser sur qui que ce soit, si ce n'est sur lui-même, au risque d'être écrasé par son propre poids. Faut-il s'étonner, dans ce contexte, que nous baignions dans une culture « psy » nous offrant mille et une recettes pour « gérer » l'ensemble de nos rapports aux autres – et d'abord à chacun de nous, dans notre singularité?

Au travail, dans le couple ou simplement au tréfonds de soi, la mode est désormais à la thérapie brève, efficace, capable de créer – ou de recréer – un sentiment d'harmonie, ou à tout le moins de rendre supportable pour chacun sa propre présence dans le monde. Avec les développements fulgurants de la pharmacologie, s'opère ainsi une « démocratisation » de la maladie mentale, par son extension à des registres relevant davantage d'un bon « entretien » de la santé mentale. Cela a certes contribué à abattre des frontières entre le « malade mental » et le « bien-portant ». Un malaise n'en demeure pas moins dans l'abord de cette délicate question, comme si chacun, confronté à l'étrangeté de l'autre psychiquement souffrant, craignait de vaciller en lui-même; comme si le miroir de l'aliéné, comme on disait jadis, rappelait au « sain d'esprit » sa propre étrangeté à lui-même, son incapacité à se posséder entièrement.

Le « malade mental », par l'image qu'il renvoie à l'homme « normal », constitue un formidable révélateur de ce qui anime – fait vivre – la société. Cette image n'est bien

sûr jamais neutre : elle est modulée par celui qui regarde, qui trace la frontière entre raison et déraison, entre normalité et « folie ». C'est pourquoi la nature du lien social se donne à lire dans le regard porté sur cet autre inquiétant, qui approche – et franchit parfois – la limite de ce qui est réputé constituer la réalité sociale. En abordant dans ce dossier la question de la santé mentale, c'est ainsi l'état de notre société que nous cherchons à mieux éclairer.

Au Québec, il est un biais par lequel la question de la santé mentale a pu sortir de l'ombre, de façon épisodique, depuis une quarantaine d'années : celui de la désinstitutionnalisation. Bien sûr, le problème qui se pose alors n'est pas propre au Québec. Il s'inscrit dans une dynamique beaucoup plus large, traversant les démocraties libérales, et demeure irréductible aux avancées de la psychiatrie – dont les progrès, en ce qui concerne notamment les substances psychotropes, apparaissent cependant indéniables. C'est du côté de l'évolution du rapport entre l'individu et la société qu'il faut en effet se tourner pour saisir ce qui se joue dans ce mouvement, qui tente, à sa façon, de résoudre un vieux dilemme : les gens souffrant de maladie mentale doivent-ils être gardés à l'écart, en institutions, ou intégrés à la communauté?

La figure emblématique du « fou du village » suffit à rappeler que, pendant longtemps, les personnes atteintes de troubles mentaux demeuraient au sein de la société, qui peut alors nous sembler, rétrospectivement, tolérante à l'égard de ces marginaux. L'enfermement de ces gens dans des institutions asilaires, à partir du moment où, dans l'Occident moderne du XVII^e siècle, l'être humain se définit comme un être rationnel, a pu apparaître comme un résultat de l'exclusion de son contraire par la raison. Dans cette optique, dont Michel Foucault demeure le pionnier, la société moderne aurait travaillé à renvoyer dans ses marges tout ce qui est différent : la désinstitutionnalisation permettrait cependant d'en finir aujourd'hui avec cette raison intolérante, qui pratiquerait l'exclusion.

Les choses ne sont bien sûr pas aussi simples. Chacun sait qu'il ne suffit pas, pour régler le problème, de dire que l'enfermement n'est pas une solution. L'histoire de l'institution asilaire peut d'ailleurs faire l'objet d'une autre lecture. Comme le suggèrent, par exemple, Gladys Swain et



Marcel Gauchet, l'enfermement des malades mentaux ne peut être compris que resitué dans le cadre démocratique où il s'effectue. C'est en effet lorsque la société commence à se penser comme un espace démocratique que le « fou du village » est mis à l'écart; comme si son étrangeté devenait insupportable à ceux qui aiment désormais se percevoir comme des égaux. L'exclusion du malade ne signifierait pas pour autant son rejet de l'humanité, l'institution étant au contraire présumée capable de « travailler » ce sujet défaillant pour le rendre apte à revenir dans la société. Dans cette perspective, l'internement ne serait pas la marque de l'intolérance mais de son exact opposé.

Ces deux visions contraires du traitement de la maladie mentale balisent en quelque sorte le champ des possibles. Mais si l'histoire a pu montrer les limites thérapeutiques de l'enfermement, le présent nous montre celles de la désinstitutionnalisation, qui n'est pas nécessairement un gage d'ouverture et de tolérance. On privait jadis les malades mentaux de leur liberté : il n'est pas certain que de l'imposer désormais à tous ceux et celles qui souffrent soit une meilleure solution. De toute façon, on voit bien que cette avenue est pavée de travers technocratiques : peut-on parler d'une réelle réinsertion dans la communauté quand une armée de fonctionnaires est requise pour fabriquer ce qui n'est souvent qu'un ersatz de lien social traversé par une foule de contraintes bureaucratiques?

YVES RAULET, 2001

Cela ne signifie nullement qu'il faille renoncer à la désinstitutionnalisation mais constitue plutôt à un appel à la prudence. Au moment où toutes les institutions – à commencer par l'État – sont devenues suspectes, c'est peut-être l'idée fétiche d'autonomie, vue comme un absolu, qu'il faudrait repenser afin de sortir des impasses actuelles. Cela n'apporterait bien sûr aucune réponse toute faite aux problèmes observés dans le domaine de la santé mentale. Mais cela permettrait peut-être d'éviter que la chimère de l'autonomie ne finisse par faire de nous tous des exclus de ce monde...

« Je suis la scène vivante où passent divers acteurs, jouant diverses pièces. »

FERNANDO PESSOA, *LE LIVRE DE L'INTRANQUILLITÉ*

Au carrefour du social et du médical

Entrevue avec Alain Ehrenberg

La santé mentale s'inscrit dans un cadre social et politique qui doit être pris en compte si on veut mieux comprendre le phénomène. Sociologue, Alain Ehrenberg s'intéresse à cette question depuis plusieurs années. Il dirige le CESAMES (Centre de recherche Psychotropes, Santé Mentale, Société), unité associant le CNRS et l'Université René Descartes Paris V. Il a notamment publié *La fatigue d'être soi. Dépression et société* (1998) et co-dirigé un livre collectif, *La Maladie mentale en mutation. Psychiatrie et société* (2001), tous deux publiés aux éditions Odile Jacob.

Relations : Les questions de santé mentale sont habituellement considérées comme le monopole de la psychiatrie. À cet égard, l'essor de la médication témoignerait des progrès de ce champ de la médecine. N'est-ce pas là une vision un peu simpliste?

Alain Ehrenberg : La médication est de plus en plus controversée, via son extension à de nouvelles populations (les enfants, par exemple) et de nouvelles cibles (anxiodépresseurs, psychopathies, névroses). L'idée de progrès s'y est souvent mélangée à celle de danger pour l'humain (le rapprochement avec les drogues) ou à celle de superficialité (les molécules agiraient surtout sur les symptômes).

D'un côté, on cherche toujours le secret de l'âme, surtout en biologie. Ainsi, un article assez récent de la prestigieuse revue *Cell*,

dont un des auteurs, Eric Kandel, a reçu un Nobel en 2000, estime que les biologistes vont pouvoir établir un jour les bases biologiques de la conscience. D'un autre côté, sur le plan clinique, sur celui de l'efficacité thérapeutique, on ne guérit pas plus les psychoses qu'aux débuts des neuroleptiques, dans les années 50, mais on peut mieux agir sur certains syndromes. C'est la même chose avec la dépression : l'extension des prescriptions, via les nouveaux antidépresseurs, s'est accompagnée d'une tendance à voir se multiplier les rémissions partielles, les rechutes, voire la chronicisation. Le chronique est d'ailleurs un personnage en voie d'extension non seulement en psychiatrie, mais plus généralement en médecine : la distinction palliatif-curatif s'estompe, et on parle plutôt d'accompagnement, de projets de vie avec le mal. La guérison s'éloigne.

On doit donc moins parler, sur un plan global, de progrès que de redéfinition des problèmes : le mieux-être et la qualité de vie, dont la santé mentale est un aspect, sont désormais une

des grandes cibles de la médecine. La notion de qualité de vie vient des maladies chroniques, comme le diabète ou les psychoses. Une société de mieux-être est une société où, en poussant un peu les choses, on ne guérit plus de rien. À cet égard, il faut noter que l'émergence et la diffusion des thèmes du mieux-être et de la santé mentale (qui inclut aujourd'hui la maladie mentale) se sont faits à un moment particulier de nos sociétés, moment qui – à partir des années 1960 en Amérique du Nord et en Europe – voit la dimension sociale de l'individu se transformer.

Rel. : La façon de penser la maladie mentale semble ainsi indissociable du cadre social dans lequel elle s'inscrit. Est-ce à dire que la façon dont une société est structurée détermine ou balise la façon dont elle pense – et éventuellement agit sur – la santé mentale?

A. E. : « Détermine » suppose une causalité, un mécanisme. D'une manière générale, en biologie et en médecine aujourd'hui, on raisonne plutôt en termes d'entités pathologiques résultant de multiples facteurs. Ce sont des risques plus que des causes, des calculs de probabilité plus que des mécanismes. Or en matière de comportement humain, nous nous trouvons – et les biologistes, y compris les généticiens, le reconnaissent – dans le domaine le plus complexe. Il ne faut jamais oublier que si l'homme a un corps, il vit aussi en société. Le sujet, c'est à la fois le corps et le social. C'est ainsi que l'espèce est constituée. Elle doit, à la différence des singes ou des fourmis, mettre en forme la coexistence humaine, la coexistence des uns et des autres – c'est à ce problème qu'on se réfère quand parle de « symbolique » ou d'institution. Autrement dit, pour comprendre comment la façon d'aborder la maladie mentale a changé dans le temps, il faut situer l'analyse des problèmes dans un raisonnement anthropologique. Pour qu'une « maladie » existe, qu'il s'agisse de maladie cardiovasculaire ou de dépression, il faut une combinaison de relais sociologiques, d'acteurs, de normes sociales, médicales et politiques.

Rel. : La prise en compte de la dimension sociale de la maladie mentale devrait-elle pour autant éliminer tout recours à la médication psychiatrique?

A. E. : Il n'y a aucune raison de distinguer entre un registre biologique relevant seulement du médicament et un registre psychologique relevant de la psychothérapie. La parole agit aussi sur les neurotransmetteurs. Nous nous sommes enfermés dans une opposition simpliste entre pharmacothérapie et psychothérapie que ne connaissait pas la clinique européenne dans les années 1950 et 1960. En effet, la découverte des neuroleptiques, puis celle des antidépresseurs ont été des moteurs de l'ancrage des psychothérapies, particulièrement d'inspiration psychanalytique, dans la psychiatrie. En apaisant l'angoisse extrême des psychotiques ou en réduisant de graves

L'émergence et la diffusion des thèmes du mieux-être et de la santé mentale se sont faits à un moment particulier de nos sociétés, moment qui voit la dimension sociale de l'individu se transformer.



tution confrontés au fait désormais massif de la question de l'équilibre psychologique : c'est moins en termes de luttes de classe que sont formulés les problèmes aujourd'hui qu'en termes de souffrance personnelle, de victimes et de bourreaux (dont le pédophile incarne la figure même), de dysfonctionnement et de qualité de vie. On a d'ailleurs souvent tendance à confondre souffrance et injustice ou souffrance et inégalités. Le souci pour la souffrance participe du déclin des dimensions conflictuelles du social. On assiste à un double phénomène : l'universalisation croissante (la mondialisation), mais abstraite, et la personnalisation accrue, mais ressentie fort concrètement. On peut en effet combattre collectivement un patron ou une classe adverse, mais comment faire avec la mondialisation ? Il est plus difficile de réclamer collectivement justice dans ce contexte, plus difficile de reporter sur un adversaire que l'on peut désigner la responsabilité d'une situation dont

ÉLIANE EXCOFFIER,
LES PARTS MANQUANTES,
2000

on se sent victime. Le ressentiment se tourne envers soi-même (la dépression est une auto-agression), se projette sur un bouc-émissaire ou se dénoue dans la recherche d'identités de type communautaire. Le fait que le mot « souffrance » ait envahi l'espace social et politique ne signifie donc certainement pas que les hommes soient plus malheureux aujourd'hui qu'hier. Et d'ailleurs selon quels critères le montrerait-on ?

La névrose, au sens de Freud, est apparue dans un moment où les cadres disciplinaires commençaient à s'ébranler, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e (début du mouvement ouvrier et du mouvement féministe ou ébranlement de la figuration dans la peinture, par exemple). Commenait alors à émerger socialement une question dont la psychanalyse fut l'agent d'énonciation : celle du désir. La grande invention freudienne est d'avoir compris que le désir est pour quelque chose dans certains maux qui atteignent la personne, plus précisément la personne en tant qu'individu. La psychanalyse est une clinique du désir.

C'est moins en termes de luttes de classe que sont formulés les problèmes aujourd'hui qu'en termes de souffrance personnelle, de victimes et de bourreaux, de dysfonctionnement et de qualité de vie.

De la névrose à la dépression

Rel. : Dans *La fatigue d'être soi*, vous montrez que la dépression, le trouble mental aujourd'hui le plus répandu, témoigne d'une mutation de l'individu. Que révèle donc ce triomphe contemporain de la dépression ?

A. E. : Pour comprendre ce que j'appelle la réussite sociale et médicale de la dépression, il faut justement essayer de montrer comment le médical – et plus généralement les pratiques cliniques – et le social s'entremêlent. La relativisation de la place de la névrose aujourd'hui indique la nécessité de mieux nommer de nouveaux modes d'institution du vivant humain, dans le couple, la famille, le travail, l'éducation. Modes d'insti-

tution confrontés au fait désormais massif de la question de l'équilibre psychologique : c'est moins en termes de luttes de classe que sont formulés les problèmes aujourd'hui qu'en termes de souffrance personnelle, de victimes et de bourreaux (dont le pédophile incarne la figure même), de dysfonctionnement et de qualité de vie. On a d'ailleurs souvent tendance à confondre souffrance et injustice ou souffrance et inégalités. Le souci pour la souffrance participe du déclin des dimensions conflictuelles du social. On assiste à un double phénomène : l'universalisation croissante (la mondialisation), mais abstraite, et la personnalisation accrue, mais ressentie fort concrètement. On peut en effet combattre collectivement un patron ou une classe adverse, mais comment faire avec la mondialisation ? Il est plus difficile de réclamer collectivement justice dans ce contexte, plus difficile de reporter sur un adversaire que l'on peut désigner la responsabilité d'une situation dont

on se sent victime. Le ressentiment se tourne envers soi-même (la dépression est une auto-agression), se projette sur un bouc-émissaire ou se dénoue dans la recherche d'identités de type communautaire. Le fait que le mot « souffrance » ait envahi l'espace social et politique ne signifie donc certainement pas que les hommes soient plus malheureux aujourd'hui qu'hier. Et d'ailleurs selon quels critères le montrerait-on ?

Nous sommes aujourd'hui dans un autre contexte, celui d'une société aux valeurs de choix total (c'est l'émancipation) et d'initiative individuelle ou d'action. Le déclin de la névrose au profit de la dépression accompagne cette double transformation de nos valeurs. Nous avons mis le choix et l'autonomie au sommet de la hiérarchie des valeurs contemporaines. Ce déclin ne signifie pas que nous sommes des êtres moins sociaux ou moins civilisés, mais qu'il s'est produit une rencontre entre plusieurs lignes de force, de nature à la fois sociale et

médicale : après tout, le remplacement progressif de la névrose par la dépression n'a été possible que parce que de nombreuses choses se sont aussi passées en psychiatrie, en pharmacologie, en psychopathologie, etc.

La dépression correspond à un horizon d'attentes : le déprimé, c'est l'homme insuffisant plutôt que l'homme coupable. Non que la culpabilité ait disparu : elle est plutôt perdue de vue. La dépression nomme à la fois un mode d'ex-

pression de problèmes dans un monde où chacun doit être à la hauteur (des exigences du choix et de celle de l'action) et des modes de résolution très hétérogènes de ces problèmes (techniques psychothérapeutiques, spirituelles, médicamenteuses, socio-sanitaires).

Dans une société d'émancipation totale, d'initiative individuelle généralisée, l'individu est en quelque sorte le sujet de lui-même. Il est donc logique qu'il soit sujet à de multiples pathologies de lui-même.

Rel. : Une fois libéré des systèmes de contraintes collectives, l'individu se trouve en quelque sorte « nu ». Dans cette optique, le travail psychologique de l'individu sur lui-même ne devient-il pas capital? N'est-ce pas là un terreau propice à l'extension de la question de la santé mentale?

A. E. : Nous ne sommes pas « nus » et nous connaissons de nouvelles contraintes, nous sommes dans une société d'individus, c'est le choix et l'action que j'évoquais plus haut. Penser que nous sommes « nus », c'est confondre, pour employer l'approche de l'anthropologue Louis Dumont, une partie de l'idéologie individualiste avec son tout. Il faut appréhender les thèmes de la réalisation de soi, de l'authenticité, de la propriété de son propre corps, qui sont le moteur de l'extension de l'idée de santé mentale, de la même manière que nous

appréhendons la métépsychose ou le totem, par exemple. Si nous sommes devenus des sortes de souverains de nous-mêmes (si nous avons totémisé la personnalité, comme l'écrivait il y a longtemps Lévi-Strauss), cela ne signifie pas que nous sommes pour autant tout-puissants.

La dépression, de ce point de vue, est instructive : elle allie l'ancienne mélancolie, celle de l'homme exceptionnel qui n'a rien au-dessus de lui-même, à la dynamique égalitaire. La dépression est inhérente au processus de démocratisation de l'exceptionnel auquel nous assistons depuis un demi-siècle. Explosant dans les années 1970, elle est l'avant-garde de ce qu'on peut appeler une culture du malheur intime. Par cette expression, on peut désigner la multitude de problèmes de structuration de soi qui sont apparus dans nos sociétés (addictions, nouvelles pathologies adolescentes, pathologie de l'identité, déplacement de l'hystérie dans la dépression, traumatismes, etc.). Ces problèmes de structuration de soi sont beaucoup plus visibles dans un mode de vie qui fait appel à l'initiative individuelle plutôt qu'à l'obéissance mécanique. Par ailleurs, n'est-il pas logique que le mal-être soit la forme que prend l'inquiétude humaine dans une société qui prône le mieux-être?

Un sujet fatigué

Rel. : L'intériorisation de la norme, qui devient une injonction à l'action pour se réaliser, fait de notre monde une société « psychologiquement épuisante », pour reprendre une expression de Marcel Gauchet. Comme si la liberté comportait un coût psychique à payer. Comme il n'est bien sûr nullement question de retourner à un ordre autoritaire traditionnel, cela signifie-t-il que l'individu soit condamné à s'épuiser dans le travail sur soi?

A. E. : L'asthénie, la fatigue psychique, alliée à la nervosité, est un thème remontant à la fin du XIX^e siècle : la neurasthénie, cette nervosité de la vie moderne, fut peut-être la première

La criminalisation de la maladie mentale

DANIELLE LABERGE ET DAPHNÉ MORIN

Depuis près de 30 ans, la criminalisation de la maladie mentale a soulevé de nombreux débats et un nombre considérable de recherches. On a utilisé le concept de criminalisation pour attirer l'attention sur l'importance croissante de l'intervention pénale pour résoudre des problèmes sociaux. Dans le cas de la maladie mentale, la question de la criminalisation s'inscrit dans un contexte marqué par d'importants bouleversements. Sur le plan des conceptions de la maladie mentale et des modèles de dispensation des soins de santé mentale, des transformations importantes sont survenues au cours de cette période. Elles ont considérablement affecté les lieux de vie d'un nombre important de personnes qui, jusque-là,

avaient été prises en charge – partiellement ou complètement – par les hôpitaux psychiatriques.

Parallèlement à ce mouvement de désinstitutionnalisation, une réforme majeure des lois encadrant l'internement civil involontaire est intervenue dans toute l'Amérique du Nord. Les modifications apportées favorisaient toutes un accroissement des conditions nécessaires pour procéder à l'internement d'une personne contre son gré. Ces nouvelles législations ont eu pour effet de limiter de nombreuses situations d'abus. Leur mise en œuvre a cependant limité les réponses susceptibles d'être apportées, dans un cadre civil, aux situations de désorganisation, d'incohérence ou à des signes de danger possible pour la personne elle-même ou pour autrui. Elles ouvraient ainsi la voie à un usage « créatif » du droit pénal.

C'est dans ce contexte que des personnes, extrêmement fragiles et incapables de fonctionner socialement de façon adéquate, se sont retrouvées sans soutien social et parfois même à la rue. Les ressources financières et communautaires

LES AUTEURES
SONT MEMBRES DU
COLLECTIF DE
RECHERCHE SUR
L'ITINÉRAIRE, LA
PAUVRETÉ ET L'EXCLU-
SION SOCIALE, AU
DÉPARTEMENT DE
SOCIOLOGIE,
À L'UQAM

maladie à la mode. La dépression serait la nervosité de l'individu du tournant du XX^e siècle. Michaux l'avait bien vue au sujet de la drogue : « Pour se plaire à une drogue, il faut aimer être sujet. Moi je me sentais trop de "corvée" ». C'est une corvée que d'être sujet, une fatigue. De plus, la référence à la fatigue permet de prendre un peu de hauteur à l'égard du pathos contemporain sur la souffrance, la victime, etc. La fatigue, ce serait le destin ironique de la démocratie, l'ombre d'un style d'homme tenu de construire par lui-même ses propres repères.

Je n'emploierai donc pas le mot condamnation : nous ne chutons pas d'un paradis perdu. C'est plutôt que nous faisons face à d'autres problèmes que ceux de la société industrielle, disciplinaire, nationale, aux familles respectables et aux ambitions modestes. Nous ne sommes pas plus subjectifs ou plus conscients de nous-mêmes que l'homme de 1900, c'est plutôt la dimension sociale de l'individu qui a évolué. Une des caractéristiques de l'individualisme moderne, c'est la difficulté à penser l'individu en tant qu'être social. Or ce problème s'est récemment accentué parce que nous vivons dans une société où, pour la première fois dans l'histoire humaine, la personne empirique (vous ou moi) est propriétaire d'elle-même. L'individualisme caractérise une société où la personne se prend pour une totalité à elle toute seule. Dans une société d'émancipation totale, d'initiative individuelle généralisée et de propriété de soi, l'individu est normativement un homme sans maître, il est en quelque sorte le sujet de lui-même. Il est donc logique qu'il soit sujet à de multiples pathologies de lui-même : de là l'idée d'une culture du malheur intime.

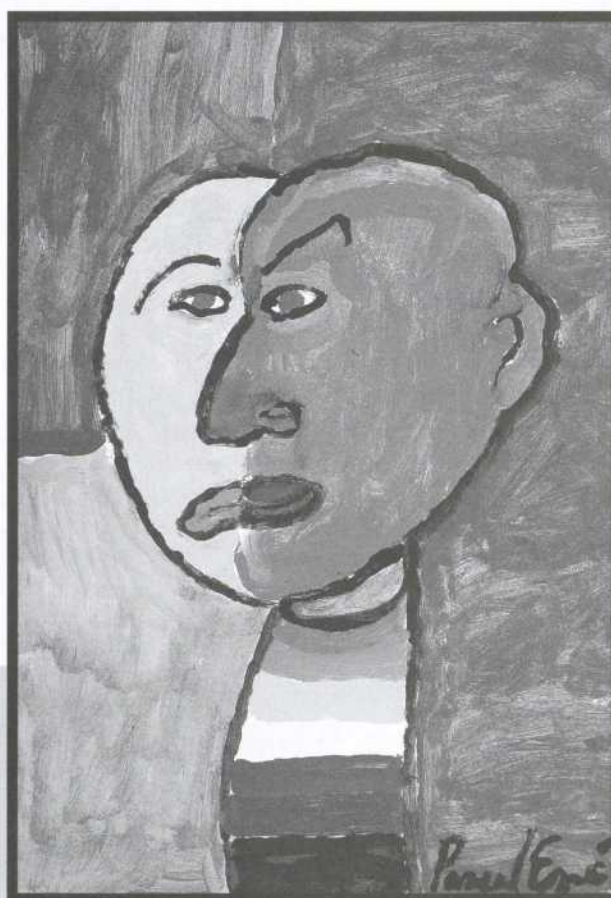
Il ne faudrait pourtant pas en conclure que c'est le prix à payer pour une désinstitutionnalisation généralisée dont l'individualisme serait la cause. Le problème est plutôt de penser la question de l'institution dans le nouvel âge de la personne qui s'est dessiné au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Ce

qu'exigeait un tel virage ne se sont pas matérialisées et les communautés qui devaient intégrer ces personnes n'ont pas réussi à faire face à cette nouvelle situation. La transformation des pratiques, à la fois dans la dispensation des soins de santé et dans les conditions de réponses ponctuelles dans des cas urgents, a contribué à rendre l'utilisation du système pénal particulièrement attrayante.

Un des acteurs importants dans ce processus de criminalisation est la police. En effet, les policiers sont souvent appelés à intervenir auprès de personnes dont les comportements sont incohérents et susceptibles de mettre leur sécurité ou celle des autres en danger. Devant la difficulté d'obtenir des soins, à cause de la résistance du personnel hospitalier ou des personnes elles-mêmes, les policiers peuvent tenter une poursuite judiciaire. Une telle action a généralement pour objectif de restaurer la paix et de protéger la personne ou son environnement. Toutefois, la tendance à assimiler l'intervention de la police au caractère dangereux de la personne concernée rend

problème est bien illustré par cette formule d'un juriste du XVI^e siècle qui écrivait : « On lie les bœufs par les cornes et les hommes par les paroles ». C'est vrai pour une société de castes comme pour une société comme la nôtre. Je pense que nous n'avons pas mis fin à l'inventivité humaine pour mettre en forme la coexistence de chacun avec chacun. ●

(ENTREVUE RÉALISÉE PAR JEAN PICHETTE)



PASCAL ENNÉ, 2001

l'accessibilité aux services encore plus difficile. Les intervenants qui répondent à l'appel des policiers occultent, dans bien des cas, le volet d'aide et d'assistance du travail policier, croyant ainsi que l'intervention policière s'adresse systématiquement à des individus dangereux, violents et dérangeants.

L'ensemble des agences du système de justice, particulièrement les prisons, prennent en charge des personnes très fragiles sur le plan psychologique, lorsqu'elles ne vivent pas de pathologie importante. Or ces instances se trouvent démunies, aussi bien sur le plan des compétences professionnelles que des

Une histoire qui se répète

Les personnes souffrant de maladie mentale doivent-elles être intégrées dans leur communauté ou laissées entre les mains des experts, dans les murs de l'institution? Des projets sociaux aux valeurs différentes, ancrés dans une longue histoire, s'opposent sur cette question.

JEAN GAGNÉ

L'AUTEUR EST ÉTUDIANT
AU DOCTORAT EN
SOCIOLOGIE, À L'UQAM

Depuis une quarantaine d'années, les gouvernements du Québec ont, les uns après les autres, mis sur pied des commissions, adopté des politiques et des plans d'action pour procéder à la désinstitutionnalisation en santé mentale. Les objectifs de ces projets étaient à la fois humanitaires et budgétaires. On voulait favoriser l'intégration sociale des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale; en même temps, on souhaitait réduire les hospitalisations, principal facteur de dépenses en psychiatrie. La poursuite concomitante de ces deux cibles n'est pourtant pas chose aisée. Les hospitalisations assument encore aujourd'hui, en plus des services médicaux, des fonctions « asilaires » de protection et d'accueil : le transfert de ces responsabilités vers les communautés nécessite donc inéluctablement des investissements.

Dans son rapport, présenté en janvier dernier, la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, présidée par Michel Clair, a repris la fameuse thèse du Rapport Rochon (1988) voulant que le grenouillage des corporations rivales au sein du système en freine le développement rationnel : elle qualifie ainsi d'idéologique le débat qui oppose les groupes communautaires aux porte-parole des hôpitaux psychiatriques. Les premiers réclament la démé-

dicalisation du champ de la santé mentale ainsi qu'un meilleur respect des droits et de l'autonomie des personnes touchées, tandis que les autres demandent, au contraire, d'être reconnus comme les maîtres d'œuvre pour l'ensemble des services. Deux visions de la solidarité s'opposent ainsi : l'une favorise sa prise en charge par des « systèmes experts », l'autre mise plutôt sur sa réintégration dans la trame du vécu quotidien. Les rédacteurs du Rapport Clair, faisant preuve d'une fausse neutralité, sinon de mauvaise foi, écrivent à ce propos que « la Commission n'a malheureusement eu ni le temps ni l'expertise pour analyser en profondeur le mérite des différentes visions qui ont été exprimées devant elle ». La recommandation de conférer la gouvernance des services à l'établissement ayant la meilleure « expérience et expertise » constitue toutefois, *de facto*, un appui à la reconduction des mêmes acteurs aux mêmes fonc-

Les hospitalisations assument encore aujourd'hui, en plus des services médicaux, des fonctions « asilaires » de protection et d'accueil : le transfert de ces responsabilités vers les communautés nécessite donc inéluctablement des investissements.

tions. On peut donc s'attendre aussi à la répétition des mêmes pratiques.

Les rivalités entre groupes sociaux pour la conquête d'une sphère de pouvoir et une source de différents bénéfices sont toujours présentes dans la dynamique d'évolution d'un champ social comme celui de la santé mentale au Québec. Toutefois ces luttes ne se réduisent pas en un combat pour augmenter la « part de marché » des uns au détriment des autres. Elles sont

programmes disponibles, pour faire face à des personnes dont les besoins exigent des compétences particulières et qui, par ailleurs, ne présentent pas le profil habituellement associé à une délinquance classique.

Les effets négatifs de la criminalisation

L'usage du système pénal pour répondre à ce type de « situation-problème » est fondé sur une prémisse rarement explicitée par les intervenants ou les chercheurs : la criminalisation générerait un bénéfice important, malgré son caractère parfois ambigu sur le plan légal. Les personnes seront prises en charge et soignées, généralement au cours d'une évaluation psychiatrique portant sur leur aptitude à subir leur procès. Mais cette prémisse pose question : comment ces personnes sont-elles prises en charge? Quelle est la nature des soins susceptibles (concrètement et légalement) d'être dispensés dans un contexte judiciaire? Quelles sont les conséquences de cette stratégie pour les personnes ainsi prises en charge?

Quel que soit le traitement pénal réservé à ces personnes, cette intervention n'est pas sans conséquence. Si tous s'accordent à reconnaître son caractère punitif, au moment de la prise en charge elle-même, peu de personnes se sont penchées sur les effets négatifs d'une telle mesure, à court, moyen et long terme. À court terme, ces personnes seront certainement incarcérées. C'est d'ailleurs là le fondement même de la décision de judiciariser : placer la personne dans un contexte de surveillance où elle sera susceptible d'améliorer sa santé et d'obtenir des soins. Mais pour ces personnes, l'incarcération peut représenter des pertes beaucoup plus importantes que pour de nombreux autres citoyens : perte d'un logement, perte de ses biens, difficultés accrues d'obtention de services, faute de respecter des rendez-vous, par exemple. Dans ce dernier cas, l'omission de se présenter est très mal perçue : mauvais patients, peu motivés, faisant perdre du temps à tout le monde.

Le casier judiciaire et la condamnation pénale constituent un obstacle pour accéder à certaines ressources de nature psy-



aussi porteuses de valeurs et de projets sociaux ayant des conséquences concrètes sur la vie des populations. L'examen – même sommaire – de l'histoire de la santé mentale au Québec permet de mieux éclairer ce débat d'actualité, en rappelant le cheminement, les essais et les erreurs ayant mené à la situation actuelle.

Une longue histoire

Les premières institutions de santé apparaissent en Nouvelle-France au XVII^e siècle : ce sont les hôpitaux généraux. Malgré leur nom, il s'agit moins de lieux de soins que de réclusion. Les marginaux et laissés pour compte de la société y sont gardés pêle-mêle et mis au travail lorsqu'on les juge aptes pour ce faire. Les pauvres bien-portants qui refusent un tel régime sont tout simplement jetés à la prison. Il s'agit d'institutions directement inspirées de celles mises sur pied au milieu du

XVII^e siècle, en France, dans un mouvement que Michel Foucault a qualifié de « grand enfermement ». Très rapidement, une autre institution de la mère patrie est importée ici : les « bureaux » des pauvres. Ces organisations sont l'équivalent de ce que l'on nommerait aujourd'hui les services à domicile. La création de ces institutions répondait alors au trop plein des hôpitaux généraux, mais aussi à la résistance qu'on opposait ici aux hospitalisations. Les modèles d'intervention utilisés auprès des « fous » n'ont à cette époque encore rien de spécifique.

Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que l'on inaugure les premiers dispositifs institutionnels voués au traitement des « fous » – bien que les paresseux, les gens de mauvaise vie, les blasphémateurs, etc., soient encore assimilés à cette catégorie. Mais les « loges » des hôpitaux généraux sont en fait des cachots où l'on enferme et attache les personnes identifiées comme folles.

CAROL DALLAIRE, TIRÉE
DE LA SÉRIE « FOLIE,
ÉPISODES ET AUTRES
TREMBLEMENTS »,
1994-1995,
ESTAMPE INFOGRAPHIQUE
SUR PAPIER BFK RIVES,
17 x 53 CM

chosociale. En effet, ils représentent un stigmate caractérisé par son caractère général (délinquant, criminel, condamné) associé sans discrimination à la dangerosité potentielle, à l'agressivité, à la menace. Cet effet est à l'œuvre quelle que soit la nature de la condamnation (du vol à l'étalage à l'homicide volontaire), occultant ainsi d'immenses différences dans les comportements réels des personnes.

À moyen et à long terme, d'autres effets négatifs risquent de survenir lors de contacts pénaux subséquents. L'accusé peut être mis en détention provisoire parce qu'on craint que quelqu'un socialement isolé ou qui a des problèmes d'insertion ne se présente pas à son procès. S'il est remis en liberté et qu'il fait faux bond, un mandat d'arrestation sera émis contre lui. S'il est trouvé coupable, ce qui est fort probable, on lui imposera souvent une ordonnance de probation incluant plusieurs conditions à respecter, dont celle de voir un thérapeute. Le non-respect des conditions constitue une infraction qui provoquera une escalade dans l'engrenage pénal. Si son comportement

bizarre, incohérent est porté à l'attention de la police pendant qu'il est recherché, il sera probablement perçu comme un délinquant récalcitrant plutôt que comme quelqu'un qui a besoin d'aide.

À long terme, ces contacts avec le système pénal contribuent à définir la personne comme récidiviste et à entraîner l'escalade des sanctions. Dans certains cas, les retours multiples dans le système pénal provoqueront une volonté de mise à l'écart, de la part des intervenants pénaux, volonté qui se traduira par des peines d'incarcération extrêmement sévères par rapport à l'acte reproché.

Même si, dans les meilleures circonstances, la stratégie qui consiste à utiliser le système pénal pour répondre à des besoins de prise en charge et d'intervention psychosociale réussissait (les personnes obtenant effectivement les soins dont elles ont besoin), elle est fort susceptible d'entraîner à moyen terme des effets négatifs dont le coût risque d'être beaucoup plus élevé que les bénéfices originaux.

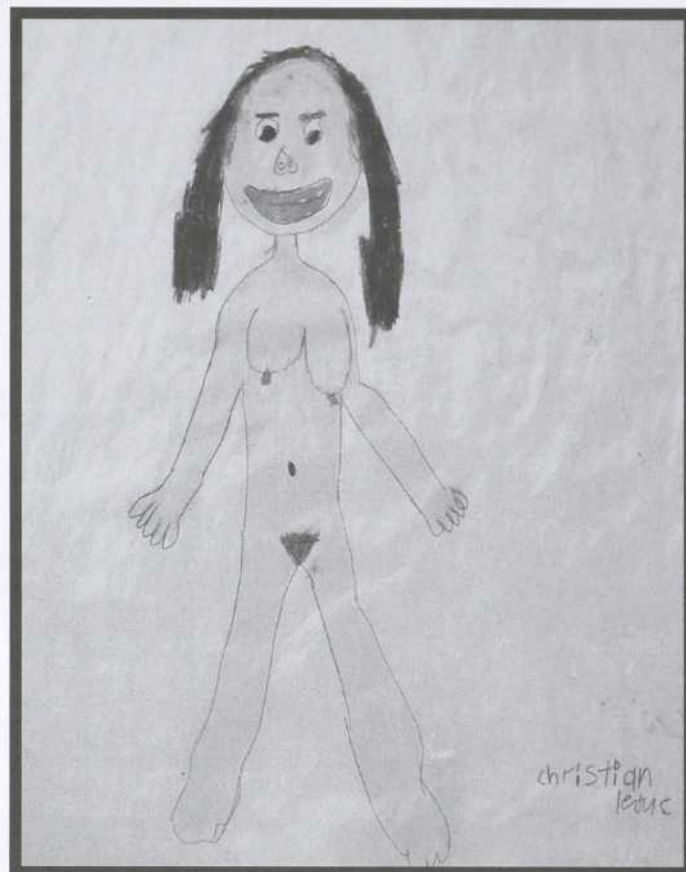
Les conditions de vie y sont déplorables. Les patients sont confinés jour et nuit dans des réduits de la taille d'un placard, sans commodité sanitaire et presque sans lumière. La justification de ce traitement réside dans la théorie des humeurs alors en vogue, qui voit le « fou » comme une victime de l'excitation de ses sens, ce qui fait bouillir ses humeurs. La privation de stimuli externes devait donc lui être bénéfique, ou à tout le moins le maintenir calme.

Les asiles fonctionnent selon une logique différente. Au contraire des loges, ils ne punissent pas mais cherchent à réformer l'esprit égaré du « fou ». Le premier à apparaître au Québec est le *Montreal Lunatic Asylum* (1839-1884). Peu après, vers 1845, l'asile temporaire de Beauport voit le jour, à Québec, puis celui de la Providence, à Montréal : ils deviendront plus tard les instituts psychiatriques Robert-Giffard et Hippolyte-Lafontaine. L'asile est un produit du siècle des Lumières, alors qu'intervient une première vague d'industrialisation et d'urbanisation. Dans ce nouveau contexte, les foyers de solidarité et de socialisation que sont les familles ou les communautés paroissiales sont mis à mal. Les asiles en prennent en partie le relais. Il s'agit aussi d'un premier changement de garde dans le champ de la santé mentale, puisque ces institutions sont initiées par des médecins. Ce sont encore des lieux d'exclusion, auxquels on a ajouté une fonction de disciplinarisation. L'idée de l'asile se fonde en effet sur la conviction de la curabilité de la folie : elle rend au fou son statut d'humain.

Depuis 1801, le gouvernement colonial se reconnaît par ailleurs une responsabilité à l'égard « des personnes dérangées dans leurs esprits ». Il s'engage à verser des subsides *per diem* aux corporations privées qui les prendront en charge, tout en accordant à celles-ci un droit d'affermage sur leurs pensionnaires, leur permettant de tirer profit de leur mise au travail. Dès lors, la prise en charge de la folie acquiert un attrait pécuniaire. Les Canadiens français tarderont d'autant plus à référer leurs « fous » à ces nouvelles institutions qu'elles sont identifiées au conquérant anglais. De plus, leurs communautés sont dotées de solides réseaux d'entraide implantés dans chacune des paroisses.

Le pacte confédératif de 1867 confie aux provinces tous les pouvoirs sur la santé. Au Québec, le gouvernement provincial délaisse pratiquement cette tâche en la déléguant à l'Église. Dès lors, les asiles francophones sont dirigés par des communautés religieuses où les médecins et psychiatres n'exercent plus qu'un rôle de second plan. Ils n'acquerront véritablement à nouveau le contrôle des institutions de santé qu'au début des années 1960, à la faveur de la Révolution tranquille.

Ce retour en force des psychiatres s'est opéré dans un climat de scandale. En 1961, un ex-patient psychiatrique, Jean-Charles Pagé, publie un pamphlet dans lequel il dénonce la tutelle cléricale sur les asiles psychiatriques : *Les fous crient au secours !* Selon Pagé, les patients n'ont à peu près pas accès



aux services médicaux et psychiatriques modernes; ils sont victimes d'abus de pouvoir de la part des membres du personnel et traités de manière infantilissante. La même année, aux États-Unis, Erving Goffman publie *Asylum*. Il y décrit les asiles américains – pourtant sous tutelle médicale – d'une manière semblable à ce que dit Pagé des institutions québécoises. L'identité des structures fondamentales de ces établissements explique leur ressemblance – par delà les statuts civils des directions et du personnel. Les asiles sont tous fermés sur l'extérieur : cela est voulu et vise à protéger les patients en les immergeant dans une société idéale. L'effet réel de ce modèle est toutefois de les désadapter à la vie normale, ce que l'on nommera l'institutionnalisation.

La postface que le Dr Camille Laurin rédige à l'ouvrage de J.-C. Pagé prend l'allure d'un programme pour la réforme des services psychiatriques. Il s'agit de réduire le temps des hospitalisations au minimum et de favoriser le retour et le maintien des patients dans la communauté. Pour y arriver, il faudrait mettre à contribution toutes les nouvelles ressources scientifiques et professionnelles et, au premier chef, les psychiatres. La Commission d'études des hôpitaux psychiatriques (*Rapport Bédard, Gouvernement du Québec, 1962*) reprend à son compte les orientations proposées par le Dr Laurin, qui furent aussi entérinées par l'État. Ce virage bénéficia d'un fort appui populaire, particulièrement du mouvement syndical.

C'est l'âge d'or de la psychiatrie au Québec qui débutait ainsi. L'abondance des ressources alors disponibles a favorisé l'élargissement du champ de compétence de la psychiatrie et l'accueil d'une kyrielle de nouvelles professions aptes à inter-

CHRISTIAN LEDUC,
2000

venir dans ce que l'on nomme désormais le champ de la santé mentale. Les bénéfices du changement sont toutefois moindres pour les usagers. Les nouveaux médicaments sur lesquels on comptait pour vider les hôpitaux n'ont pas l'effet escompté à long terme. D'ailleurs, encore aujourd'hui, environ 75 % des hospitalisations psychiatriques sont en fait des réhospitalisations.

Vers une psychiatrie communautaire

Ce premier « âge d'or » de la psychiatrie n'a finalement duré que dix ans. La Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (1966-1971), prenant au mot les psychiatres modernistes qui voulaient faire de la « maladie mentale une maladie comme les autres », a fait des psychiatres des médecins comme les autres. Cette mise à niveau de la contribution des diverses professions a favorisé l'émergence d'une psychiatrie communautaire. Ce mouvement, caractérisé par des pratiques multidisciplinaires, reposait sur une approche globale déployée sur le terrain plutôt que strictement curative et pratiquée à l'intérieur des murs des hôpitaux. Il a néanmoins connu une fin abrupte, conséquence des restrictions budgétaires de l'État et des luttes entre corporations. Tant et si bien qu'au détour des années 1980, on en revenait à un système de soins centré sur l'hôpital, où prédomine l'autorité de la psychiatrie sur l'ensemble du champ des pratiques.

En 1989, une nouvelle politique québécoise relançait cependant les objectifs de la désinstitutionnalisation, en mettant cette fois l'accent sur le développement de services dispensés au plus près des milieux de vie des patients. Mais six ans plus tard, une étude du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) indiquait que plus de 84 % du budget national affecté à la santé mentale demeurait sous le contrôle des hôpitaux. Le *Bilan d'implantation de la politique de santé mentale* (1997) et le rapport du Vérificateur général pour l'exercice de 1995 et 1996 ont ainsi constaté l'échec du virage communautaire : les économies produites par les fermetures de lits, loin d'être réinvesties dans le développement de services ou d'activités communautaires, sont au contraire massivement réinjectées à l'intérieur même des hôpitaux.

Face à ce constat, le MSSS annonçait son intention, en 1997, de modifier la structure des dépenses en santé mentale. L'objectif était de ramener de 60 % à 40 % la part du budget global dédié au financement de services d'hospitalisation psychiatrique. Du coup, les objectifs budgétaires prenaient le pas sur ceux de la transformation de l'approche : le vocable « communautaire » perdait sa signification spécifique de prise en charge d'une problématique par ou avec les citoyens concernés pour s'étendre, dans ce nouveau langage administratif, à tous les services autres que les hospitalisations psychiatriques.

Les économies produites par les fermetures de lits, loin d'être réinvesties dans le développement de services ou d'activités communautaires, sont au contraire massivement réinjectées à l'intérieur même des hôpitaux.

Il est évident que l'expertise – en santé mentale – des organismes communautaires et des CLSC est encore assez marginale et qu'elle ne suffit pas à permettre la réappropriation du pouvoir par les personnes et à atténuer du même coup leur dépendance à l'égard d'un « système expert ». Le changement en ce sens est toutefois incontournable. Une étude de l'OMS, citée par la Commission Clair, indique par exemple une hausse de la prévalence des maladies mentales dans tous les pays à haut revenu. Le Québec ne fait pas exception à la règle. Cela appelle une politique de santé mentale privilégiant enfin une approche véritablement globale, qui donne prise aux citoyens dans l'identification de leurs problèmes et des solutions à y apporter. Une telle voie ne peut cependant être empruntée sans un support résolu de l'État. C'est une décision qui exige du courage politique parce qu'elle ne peut que bousculer des mandarinats bien établis au Québec depuis 40 ans. ●

01 un printemps en action



180 pages • 21,95 \$
ISBN 2-921561-57-3

BRIAN K. MURPHY PRÉFACE DE JACQUES LANGUIRAND

De la pensée à l'action

La personne au cœur du changement social

Peut-on vraiment changer le monde? Par où commencer? Comment faire face au découragement, à l'épuisement? Brian K. Murphy propose de porter notre regard sur les croyances et les attitudes qui nous empêchent de créer le monde auquel nous aspirons. Nous pouvons nous transformer, inventer notre avenir en nous ouvrant aux autres et en unissant nos efforts. L'auteur nous invite à un « complot ouvert » pour défier publiquement l'ordre établi. Ce livre s'adresse à tous ceux et celles qui désirent participer à la création d'une société fondée sur le droit de tous à la paix, à la justice et à la liberté.



C.P. 32052, comptoir Saint-André
Montréal (Québec) H2L 4Y5
Téléphone: (514) 521-0913
Courriel: ecosoc@cam.org
Toile: www.cam.org/~ecosoc

DIFFUSION: DIMÉDIA

La thérapie à l'épreuve de la culture

L'intervention thérapeutique auprès des familles immigrantes et réfugiées devrait privilégier une approche qui prenne en compte leur culture d'origine, leur histoire personnelle et celle de leur communauté d'appartenance.

CÉCILE ROUSSEAU

L'AUTEURE EST
PSYCHIATRE À L'HÔPITAL
DE MONTRÉAL POUR
ENFANTS

Ali est un petit garçon somalien. Il a été référé à l'hôpital avec un diagnostic d'hyperactivité et de trouble déficitaire de l'attention. Son pédiatre a prescrit une médication. L'école le considère pour sa part comme un garçon agressif. Très rapidement, ce tableau de nos jours classique en pédopsychiatrie a pourtant révélé une autre histoire: Ali a vécu la guerre, il a été blessé et a souffert de dénutrition. La famille fait face à l'incompréhension et à la discrimination de notre société face aux Noirs, aux musulmans, aux femmes voilées et aux garçons qui défendent leur dignité avec les poings. Comment deux histoires aussi disjointes peuvent-elles coexister? Pour tenter d'y voir clair, examinons certains des éléments qui balisent la possible rencontre entre une famille immigrante ou réfugiée et des cliniciens.

Le clinicien et son équipe introduisent toujours leur propre univers dans la salle de consultation, et cet univers, à de nombreux niveaux, installe un rapport de pouvoir écrasant face à l'univers du patient. Qu'on ne se méprenne pas: le pouvoir qui existe dans la relation entre le patient et le guérisseur, traditionnel ou moderne, est sans nul doute un des éléments nécessaires au processus thérapeutique, à la capacité d'influence. Le pouvoir représente alors l'autorité, un certain ordre moral, la sagesse des anciens, le savoir des érudits, l'expérience de celui qui a vécu. Mais le pouvoir du thérapeute ne peut être considéré comme indépendant des pouvoirs économiques et

politiques. Il peut être marginal et parfois stigmatisé, pourchassé ou puni parce que non conforme, mais il est aussi intimement lié à ceux-ci, devenant alors un instrument de leur domination.

La personne migrante qui s'adresse aux services de santé du pays hôte fait face, d'une part, à la position dominante de sujets nord-américains, des Blancs de classe moyenne, qui fondent les valeurs et les croyances de l'institution médicale officielle et, d'autre part, au mandat de normalisation sociale qui confère à ses représentants le droit et le devoir de juger de la normalité d'une situation, d'une personne, d'une famille. L'ordre moral de la culture dominante n'a pas à se remettre en question, étant appuyé implicitement et massivement par la structure des services, par les lois de protection de la jeunesse, etc., qui définissent ce qu'est un abus, ce qu'est la négligence. Ce déséquilibre évident entre les pouvoirs en présence conduit le plus souvent la famille consultante à adopter des stratégies de résistance afin de conserver un certain contrôle sur la situation. La manipulation par exemple, si souvent invoquée par les intervenants, est souvent une forme de reprise du pouvoir. Loin d'être un signe de pathologie, ces stratégies témoignent au contraire de la capacité de la famille à défendre son intégrité et à protéger la cohésion de son univers.

« Au Québec, on estime qu'une personne sur cinq connaîtra un problème de santé mentale au cours de sa vie. Entre 1987 et 1992, la proportion de la population présentant un niveau élevé de détresse psychologique est par ailleurs passée de 19 % à 26 %. Ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont les plus touchés. »
HENRI DORVILLE ET AL., *DÉFIS DE LA RECONFIGURATION DES SERVICES DE SANTÉ*, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC MSSS, OCT. 1997, P. 22.

L'espace intérieur

PAUL MORIN

L'AUTEUR, SOCIOLOGUE,
EST COORDINATEUR DU
COLLECTIF DE DÉFENSE
DES DROITS DE LA
MONTÉRÉGIE

Se loger, devenir un « habitant » constitue une démarche naturelle. Aussi, la faculté de s'approprier une demeure est-elle associée à l'acquisition d'un statut de sujet. Or les personnes aux prises avec des troubles mentaux graves accèdent difficilement à un tel statut. Considérées comme des objets par la psychiatrie, placées en résidences d'accueil, en pavillons, en maisons de chambres; exposées à des abus, nombre de ces personnes ne parviennent pas à trouver un espace symbolique et matériel à travers un lieu de résidence.

Un changement est cependant survenu en Amérique du Nord durant la dernière décennie à la suite des efforts con-

jugués d'associations de personnes psychiatisées et d'intervenants influencés par l'approche de la réadaptation psychosociale. Dorénavant, il s'agit de penser logement et non hébergement.

Les personnes avec des problèmes sévères de santé mentale veulent avoir l'opportunité, elles aussi, de devenir « habitant » et non pas d'être hébergées chez autrui. Au Québec, le récent plan de transformation des services de santé mentale (2001) en prend acte. Il veut atteindre un pourcentage plus élevé de personnes en logement permanent et bénéficiant d'un soutien du réseau de la santé et des services sociaux que de personnes hébergées dans des ressources relevant d'établissements publics (ressources de type intermédiaire ou familial).

Ceci va évidemment dans le sens du principe directeur de cette transformation: l'appropriation du pouvoir des person-



Une multiplicité de voix

La différence dite culturelle qui se pose d'emblée dans l'entrevue transculturelle est bien sûr présente sous diverses formes dans tout entretien thérapeutique mais, dans le cas des personnes immigrantes et réfugiées, son caractère massif lui confère un aspect indéniable, incontournable. L'étrangeté ainsi introduite dans la relation réactualise l'étrangeté en chacun de nous. À la polyphonie circulant dans le bureau répond cette autre polyphonie intériorisée – faite de ces multiples voix en nous, révélant notre multiplicité interne – souvent oubliée en Occident au profit d'une définition

FRANCINE OUIMET,
2001

de l'individu comme unifié et autonome. Cette pluralité, essentiellement source de richesse, va se situer en tension entre deux pôles. D'un côté, la fermeture trop étanche autour d'une voix et d'une identité est souvent un ferment de violence. Qu'il soit fondé sur le nationalisme, l'origine raciale, l'ethnicité, la défense ou l'appartenance politique et religieuse, le repli dans une identité unique entraîne une coupure entre soi et l'autre, perçu comme radicalement différent, et dont l'humanité même peut alors être mise en doute. De l'autre, la multiplicité trop envahissante des voix risque de mener à la fragmentation ou à la confusion : trop d'appartenances peuvent alors équivaloir à n'en avoir aucune.

de l'individu comme unifié et autonome.

Cette pluralité, essentiellement source de richesse, va se situer en tension entre deux pôles. D'un côté, la fermeture trop étanche autour d'une voix et d'une identité est souvent un ferment de violence. Qu'il soit fondé sur le nationalisme, l'origine raciale, l'ethnicité, la défense ou l'appartenance politique et religieuse, le repli dans une identité unique entraîne une coupure entre soi et l'autre, perçu comme radicalement différent, et dont l'humanité même peut alors être mise en doute. De l'autre, la multiplicité trop envahissante des voix risque de mener à la fragmentation ou à la confusion : trop d'appartenances peuvent alors équivaloir à n'en avoir aucune.

nes. Le logement apparaît comme un domaine privilégié pour favoriser une telle appropriation. En Ontario, par exemple, une étude a démontré que vivre dans un appartement supervisé était lié à un haut taux d'appropriation alors que vivre en pavillon était lié à un faible taux d'appropriation.

Cette évolution représente un défi majeur. Elle ne pourra se réaliser que si d'autres secteurs d'activités que celui de la santé mentale sont mis à contribution. À ce titre, les secteurs du logement et des affaires municipales sont cruciaux. Il s'agit donc d'un champ d'intervention fort complexe, d'autant plus que la maison de chambres comme alternative de logement est sans doute l'une des entreprises de logement les plus florissantes qu'ait fait naître la désinstitutionnalisation. La raison d'être des maisons de chambres ne s'inscrit pourtant pas dans la perspective humanitaire (répondre au besoin des person-

nes, personnaliser les approches pour permettre une meilleure intégration sociale) de la désinstitutionnalisation et peut même avoir des effets inverses comme l'abus ou l'exploitation.

Il ne s'agit pas ici de condamner ce type d'habitat, mais bien de souligner à quel point ces logements dits de passage peuvent devenir permanents; un cul de sac qui ne fait que reproduire la marginalisation des personnes.

Le logement social avec support communautaire doit devenir une véritable priorité gouvernementale. Les personnes aux prises avec des problèmes sévères de santé mentale pourront alors développer leur individualité et leur intégration dans la communauté naturelle de chacun.

La rencontre avec la ou les voix de l'autre n'est toutefois pensable que dans ce retour à notre polyphonie intérieure dans ce qu'elle a de menaçant pour notre intégrité psychique, mais aussi de rassurant quant à notre capacité de coïncider ou de résonner avec l'autre. Bien que perceptible, cette conscience de notre pluralité n'est jamais que fragmentaire, d'où l'inquiétude dont on ne peut totalement se départir face à l'autre. Dans ce processus, une équipe constituée de membres d'origines et d'appartenances diverses peut fournir un lieu susceptible de représenter la pluralité de façon externe, ce qui permet de la nommer plus facilement.

L'évaluation est le premier moment de l'intervention. Dans le cas d'Ali, ce moment a dû être longuement préparé : recherche d'un interprète acceptable, puis rendez-vous préliminaire avec la mère qui, venue pour l'évaluation de son fils, avait « oublié » son enfant, de façon à pouvoir évaluer l'équipe avant de nous le présenter. Après tout, ce n'est pas uniquement l'autre qui est évalué mais aussi l'interaction qui prend place entre la famille et l'équipe. La clarification des perspectives propres à chacun des acteurs est alors essentielle : il s'agit d'identifier comment les différentes personnes ou les groupes impliqués dans l'intervention perçoivent, comprennent et réagissent à la situation en fonction des savoirs qui leur servent de références.

Les lignes directrices de l'intervention proposée varient selon que l'on favorise une approche centrée sur la maladie au niveau d'individus ou sur la pathologie au niveau social, sur une vision phénoménologique des symptômes ou sur une compréhension du sens des symptômes et des forces associées à l'histoire du réfugié, du migrant et de sa communauté.

La situation d'entre-deux dans laquelle se trouvent les familles réfugiées et immigrantes coupe les personnes des recours auxquels elles auraient pu avoir accès dans leur pays d'origine, sans pour autant leur faciliter l'accès aux services du pays hôte. Ces services, s'ils sont accessibles linguistiquement et géographiquement (ce qui est loin d'être toujours le cas), le sont plus rarement sur le plan de l'ouverture à la différence, de

la capacité des intervenants de se décentrer. La contrepartie positive de ce constat, surtout vécu comme négatif, c'est que tout devient possible : l'absence de structures d'aide bien établies, même si elle peut être pénible, ouvre aussi la porte à la création de solutions nouvelles qui empruntent aux différents univers en présence.

Des modèles d'intervention limités

Dans les cas des réfugiés, par exemple, aucun des modèles d'intervention existant jusqu'à

présent ne propose une réponse complètement satisfaisante à la question de la violence organisée, même si tous offrent des approches potentiellement utiles. Ainsi, le modèle médical, malgré les risques que comporte sa pathologisation de la souffrance sociale, propose des solutions psychothérapeutiques et psychopharmacologiques qui peuvent s'avérer une source de soulagement important.

Prédominant dans certains milieux en Amérique latine, le modèle politique met de l'avant que la force mobilisée par la

Nous souhaitons, au sein des services et des institutions, redonner du pouvoir aux familles migrantes et réfugiées, mais dès qu'elles le prennent pour agir sur nous, nous crions à la manipulation!

souffrance due au traumatisme peut s'exprimer et devenir significative dans l'action politique : le témoignage devient un processus thérapeutique, puisqu'il devient instrument de lutte et de protestation contre l'agresseur, en même temps qu'il est un geste de reconnaissance de la blessure et constitue, par là même, une rupture du silence imposé par la répression. L'intervention favorisée par ce courant se situe au carrefour, entre une compréhension sociale et politique et une saisie psychodynamique qui s'intéresse plus au monde interne de la personne. Elle se fonde sur une articulation entre l'espace thérapeutique et l'espace sociopolitique. Toutes les communautés ne se reconnaissent cependant pas dans une interprétation politique de leurs expériences. Ce modèle, qui s'adresse à une situation où les agresseurs et les victimes peuvent être relativement clairement identifiés, devient beaucoup plus difficile à appliquer lorsque, les conflits s'éternisant, il y a internalisation de la violence jusqu'au non-sens.

Des modèles traditionnels commencent, quoique de façon encore marginale, à être reconnus pour aider à vivre le traumatisme. Ils mettent de l'avant des savoirs traditionnels qui permettent de faire face à des situations de transgression et de frayeur, tels la violence extrême et les deuils difficiles. Que ce soit pour assumer des morts non ritualisables, pour effacer le poids du sang versé ou pour atténuer la douleur psychique ou physique, les savoirs traditionnels occupent une place irremplaçable à cause, entre autres, de leur impact sur la reconstruction du sens et du lien social. Tout en reconnaissant leur richesse, il faut se garder cependant d'idéaliser les ressources traditionnelles, qui n'ont souvent pas été conçues pour répondre à des phénomènes de violence massive.

La possibilité pour les familles réfugiées d'utiliser simultanément plusieurs recours complémentaires ou même opposés leur permet de reprendre pouvoir sur la situation et de réintroduire un mouvement qui permet de sortir du temps suspendu, du temps immobile qui suit le traumatisme. Les équipes cliniques peuvent ici jouer un rôle de médiation, en facilitant la construction de solutions métissées qui reflètent la multiplicité des univers dans lesquels naviguent les réfugiés.

Nous souhaitons, au sein des services et des institutions, redonner du pouvoir aux familles migrantes et réfugiées, mais dès qu'elles le prennent pour agir sur nous, nous crions à la

« Au sein même de la profession dont certains membres ont longtemps prétendu détenir le monopole du savoir à propos des "perturbations mentales", on admet de plus en plus que quelque chose nous échappe. Ainsi, une communication donnée lors du Congrès international de psychiatrie, tenu à Genève en septembre 1991, signalait que 50 % à 90 % des diagnostics en psychiatrie sont probablement erronés!... avec les conséquences dramatiques que cela entraîne au niveau de la médication. »

ROBICHAUD, J.-B. ET AL., *LES LIENS ENTRE PAUVRETÉ ET SANTÉ MENTALE : DE L'EXCLUSION À L'ÉQUITÉ*, GAÉTAN MORIN ÉDITEUR ET CSMQ, 1994.

manipulation! Dans le dialogue qui va déterminer notre place et notre rôle, il nous est parfois difficile de jouer les seconds violons et de laisser le rôle de chef d'orchestre à la famille sans savoir trop quelle partition elle nous invite à jouer. Mais il y a plus difficile que de laisser le pupitre : accepter de rester à la porte, de ne savoir et de ne comprendre que ce que l'autre veut bien livrer. Accepter d'être parfois cantonné dans ce rôle de clinicien occidental qu'on ne voudrait pas vraiment tenir : celui de prescrire des médicaments sans poser trop de questions, ou celui qu'on doit déjouer, pour survivre, comme on déjoue tout ce qui est institutionnel.

L'écoute et l'effacement ne constituent pas des gestes d'impuissance, bien au contraire. Devenir un instrument, un médiateur entre les mains de la famille n'est pas une position passive. C'est choisir de conjuguer des forces, de suivre et

d'accentuer un mouvement déjà amorcé, de s'inscrire dans une danse qui peut paraître désordonnée mais aussi porteuse d'expression vitale. Être là et attendre est aussi le plus sûr moyen de rendre inutile des levées de résistance, avec la lourde responsabilité de ne pas trahir la confiance en profitant de la brèche pour faire triompher nos prémisses et nos modèles, même respectueusement.

Le pas de la porte est un lieu qui fait naître des frustrations, mais qui promet aussi des ouvertures. Ceux et celles qui acceptent de se tenir à la porte espèrent aussi être invités à franchir le seuil. ●

Pour prolonger la réflexion

BOUDREAU, Françoise, *De l'asile à la santé mentale. Les soins psychiatriques : histoire et institutions*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1984.

CELLARD, André, *Histoire de la folie au Québec de 1600 à 1850*, Montréal, Boréal, 1991.

CLÉMENT, Michel, *L'aire du soupçon. Contribution à l'histoire de la psychiatrie au Québec*, Montréal, Tryptique, 1990.

DORVIL, Henri, *Histoire de la folie dans la communauté, 1962-1987*, Montréal, Les Éditions Émile-Nelligan, 1988.

EHRENBERG, Alain, *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1998.

EHRENBERG, Alain et LOVELL,

Anne M., (sous la direction de), *La maladie mentale en mutation. Psychiatrie et société*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2001.

FOUCAULT, Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1961.

GAUCHET, Marcel et SWAIN, Gladys, *La pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique*, Paris, Gallimard, 1980.

LECOMTE, Yves et GAGNÉ, Jean, (sous la direction de), « Le traitement alternatif », *Revue Santé mentale au Québec*/Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, 2000.

WALLOT, Hubert, *La danse autour du fou*, Montréal, HMH, 1998.

Prochain numéro

Le numéro de juillet-août de *Relations* sera disponible à la fin du mois de juin. Il comprendra notamment :

- un dossier sur les animaux, parce que l'examen de l'évolution de nos rapports avec eux témoigne de transformations en profondeur, tant dans la manière dont nous nous les représentons (entre l'animal domestique et l'animal de laboratoire) que dans la façon dont nous construisons (ou détruisons) l'espace social humain;
- une controverse, dans la foulée du Sommet des Amériques, sur les mérites et démérites de l'action directe et de la désobéissance civile non violente;
- un dialogue entre Roméo Saganash et Denys Delâge sur la Grande Paix de Montréal, dont on célébrera en août le 300^e anniversaire;
- un article sur la situation des Kurdes au Moyen-Orient;
- les textes de nos chroniqueurs Wajdi Mouawad et Guy Paiement;
- des œuvres de la photographe Éliane Excoffier.



ÉLIANE EXCOFFIER,
VOLATILE, 2001

L'impasse israélienne

Le 7 mars dernier, le chef de la droite israélienne, Ariel Sharon, était investi Premier ministre d'Israël à la tête d'un gouvernement d'union nationale. Ce personnage au passé entaché d'atrocités ne laisse rien présager de bon pour les négociations de paix. Désormais, les raids israéliens sur les villages palestiniens alternent avec les attentats et les jets de pierre contre Israël. Les deux camps s'installent dans un conflit de longue haleine.

ADAM KELLER

Un plan secret de Barak

D'une certaine façon, Sharon doit sa victoire au fait d'avoir su saisir le moment favorable et d'en avoir tiré profit jusqu'au bout. Mais, en fait, il la doit surtout à Ehoud Barak, qui, comme Premier ministre, a si bien su jeter le discrédit sur sa propre politique, s'aliéner ses supporters et introduire la division, qu'il aurait probablement été battu par n'importe quel adversaire. Lorsqu'il s'est présenté aux élections, le pays était en proie à un violent conflit et les perspectives de paix n'avaient jamais paru aussi minces, même s'il s'était fait élire, un an et demi plus tôt, sur la base d'un programme de paix!

En fait, le désir exprimé par Barak de tout faire pour négocier la paix et « de ne laisser aucune pierre retournée » s'accompagnait probablement dès le départ d'un plan caché qui se profilait à l'horizon à travers sa formule : « Si tout échoue, nous ferons la guerre en sachant, au moins, qu'il n'y a pas d'autre solution. » Ce plan secret était-il son unique motivation, comme l'affirment depuis le début certains radicaux? Fournit-il une clé de lecture de l'échec de toutes les tentatives de négociation de paix – allant des pourparlers avec la Syrie en avril 2000, en passant par les espoirs de Camp David en décembre 2000, jusqu'à ceux de Taba en janvier 2001? Explique-t-il pourquoi le retrait unilatéral du Liban – seule et unique réussite du gouvernement Barak – fut une pomme de discorde? En continuant d'occuper la chaîne de montagnes arides connue sous le nom de *Fermes de Shaba*, Israël a d'ailleurs bien manifesté sa volonté de poursuivre la guerre.

On ne pourra résoudre la question de la motivation véritable de Barak sans avoir accès à ses archives personnelles,



qui sont encore confidentielles. Il faut espérer que des historiens pourront le faire dans l'avenir. Ceci dit, Barak fut soit un opportuniste incompetent soit un belliciste qui n'a jamais annoncé ses couleurs. Quel que soit le cas, le camp de la paix s'était trompé d'homme. Cependant, la plupart des Israéliens pensent encore que Barak a vraiment cherché la paix et qu'il voulait tout lui sacrifier. Les ingrats sont les Palestiniens qui ont répondu par la violence et formulé toujours plus d'exigences! Pour leur part, les Palestiniens ont tendance à penser avec autant de certitude qu'ils sont allés très loin – jusqu'à accepter l'implantation de colons sur leurs terres – mais que Barak n'a jamais eu l'intention d'établir la paix, les confortant dans l'idée qu'il est impossible de faire confiance à un gouvernement israélien, quelle que soit sa tendance.

Il faudra beaucoup de temps et d'effort pour parvenir à réparer les dommages causés par Barak et surmonter le discrédit qui pèse sur la cause de la paix. Maintenant qu'il a pavé le chemin de Sharon vers le pouvoir, ce préjudice ira bien au delà de la fin de son mandat.

Un Sharon nouvelle version

Sharon est sorti vainqueur des élections sous d'heureuses auspices, avec une bonne longueur d'avance sur les autres



candidats, situation qu'Israël n'avait jamais connue auparavant. Cependant, on a vite oublié que le taux d'abstention n'avait jamais été aussi élevé. Quant au Parti travailliste, il a non seulement essuyé une défaite, mais il est en pleine déroute, si bien que plusieurs de ses membres ont sauté dans le train en marche et postulé pour des postes ministériels dans le nouveau gouvernement. Barak lui-même n'est pas resté en rade : il s'est proposé comme ministre de la Défense, quitte à provoquer l'indignation populaire.

Mise à part cette réaction à la perfidie de Barak, la formation du gouvernement Sharon n'a provoqué aucune opposition. Même au niveau international, la démarche s'est avérée plus facile que prévu. L'administration Bush a accepté sans objection le choix électoral israélien, alors qu'à l'époque de Bush père, Sharon était *persona non grata* à Washington. Les Américains se sont démarqués de leurs alliés européens et arabes pour donner à Sharon toute sa chance.

Mais Sharon sait que son passé ensanglanté est sorti des archives et qu'il a fait la une de tous les journaux du monde. Avec autant de regards qui guettent la moindre résurgence de son antique personnage sous le masque de la modération, il ne peut que rechercher

une légitimité et une respectabilité qui lui font défaut. C'est pour cette raison qu'il a offert aux travailleurs des portefeuilles dans son gouvernement, mettant de côté de vieux alliés comme le Parti national religieux. Sharon souhaitait avoir Barak, l'homme de Camp David, comme ministre de la Défense. Quand cela s'est avéré impossible, il lui restait encore Shimon Pérès, lauréat du prix Nobel de la paix, devenu depuis ministre des Affaires étrangères, et la fille du martyr de la paix, Yitzhak Rabin. Ces colombes apprivoisées n'ont d'autre raison d'être là que de servir à légitimer Sharon.

Cependant, celui-ci doit se faire à l'idée que la participation des travailleurs au gouvernement n'est pas acquise pour autant, étant donnée l'opposition massive à l'intérieur du parti de tous ceux qui – conduits par Yossi Beilin, jadis disciple de Pérès – ont refusé de rejoindre l'unité nationale.

Premières escarmouches

Le 8 mars dernier, Ariel Sharon a présenté à la Knesset son curieux gouvernement d'union nationale. Ce même jour, des étudiants de l'université Bir-Zeit, la plus vieille institution académique de la rive ouest, signalaient que les forces israéliennes avaient creusé une grande tranchée à travers l'autoroute menant à Ramallah. Les étudiants et la faculté, et près de 70 000 habitants des villages aux alentours de Ramallah, se retrouvaient soudainement coupés de l'accès à la ville. Il ne s'agissait que d'un premier pas dans l'escalade. Par la suite, toutes les routes de Ramallah furent coupées et la ville fut littéralement assiégée.

Quelques heures après que l'état de siège fut rendu public, des militants pacifistes ont organisé une manifestation à l'extérieur du ministère de la Défense, à Tel Aviv. Le lendemain, les manifestations se sont étendues à d'autres villes, à l'initiative de la Coalition des femmes et du *Gush Shalom* (Bloc de la paix). Cette

vague populaire en faveur de la paix trouva écho dans des médias généralement plutôt enclins à la propagande de guerre. Quand des soldats israéliens ont ouvert le feu sur une foule d'étudiants désarmés, en tuant un et en blessant plusieurs autres, à Surda Road-block, entre Ramallah et Bir-Zeit, Sharon a dû prendre ses distances par rapport à ces événements, en attribuant la responsabilité au colonel en poste dans la région. Le gouvernement a par la suite décidé d'assouplir sa politique, afin de rendre les déplacements des Palestiniens simplement difficiles et non plus virtuellement impossibles. Du côté palestinien, toute cette affaire a eu tendance à provoquer de nouvelles manifestations de foule non armée, après des mois durant lesquels l'Intifada avait été l'œuvre quasi exclusive de groupes armés.

Dans l'éditorial d'un journal d'extrême-droite daté du 16 mars, Makor Rishon réagissait avec colère : « Cette semaine, Ariel Sharon a laissé à l'armée toute sa marge de manœuvre, mais la tentative a échoué en raison de la pression internationale et nationale... Il n'est certes pas facile de faire face à une campagne de pression internationale orchestrée par des forces internes telles que le *Merezt*, *Peace now*, *Gush Shalom* et les partis arabes. Mais pourquoi donc le camp national a-t-il élu un bulldozer comme Premier ministre si ce n'est pour résister à de telles pressions? S'il n'y réussit pas maintenant, que fera-t-il lorsque Pérès et le Parti travailliste se joindront au concert? »

Il ne faut pas se faire d'illusion, cette bataille ne fait que commencer et la prochaine fois, Sharon sera mieux préparé. Cependant la résistance qui s'est organisée lors des événements de Ramallah donne un peu d'espoir, une denrée rare à l'heure actuelle. ●

L'AUTEUR, ISRAËLIEN, EST DIRECTEUR DU BULLETIN *THE OTHER ISRAEL* ET DU *GUSH SHALOM*



MANIFESTANT PALESTINIEN SUR FOND D'ÉTOILE DE DAVID, LORS DES ÉMEUTES DE NOVEMBRE 2000, À RAMALLAH, CANAPRESS/JEROME DELAY

Investissement responsable ou immoral?

La mondialisation du capitalisme financier nous met face à d'énormes responsabilités et nous appelle à mondialiser la solidarité.

CLAIRE DORAN

L'AUTEURE EST
MEMBRE FONDATEUR
DU REGROUPEMENT
POUR LA RESPONSABILITÉ
SOCIALE DES
ENTREPRISES

La mondialisation de l'économie a favorisé une montée fulgurante des grandes entreprises transnationales (ETN), en nombre – de 7 000 en 1970, elles sont passées à 50 000 en 2000 – et en pouvoir – 19 ETN comptent parmi les 60 premières puissances mondiales, dépassant ainsi le chiffre d'affaires de pays entiers. Bon nombre d'entre elles détruisent l'environnement, imposent des conditions de travail inhumaines (même aux enfants), violent les droits humains ou appuient ceux qui le font, pillent les ressources naturelles et mettent en danger la vie et l'avenir des collectivités locales. Et si la tendance actuelle des accords de libre-échange se maintient, elles échapperont de plus en plus aux réglementations des États et imposeront leur propre « gouvernement » quasi mondial, ne rendant de comptes qu'aux actionnaires, seules instances devant lesquelles les gestionnaires d'entreprises se reconnaissent encore redevables.

Si cette tendance au déficit démocratique n'est pas une fatalité, tout laisse croire cependant qu'elle ne sera pas renversée dans un avenir proche. C'est pourquoi certains estiment que, parallèlement à la lutte démocratique, il faut investir le pouvoir des actionnaires pour amener les ETN à accepter une part de responsabilité du bien commun. C'est ce que tente de faire, entre autres, un réseau mondial d'investisseurs respon-

sables (chrétiens) qui travaille à promouvoir un ensemble d'indicateurs environnementaux et sociaux faisant consensus et pouvant guider les ETN et ceux et celles qui sont affectés par ces dernières.

Un nouvel outil pour la mondialisation des solidarités

Cette manière relativement nouvelle de travailler pour la justice surprend. Elle surprend, on s'en doute, le monde des finances qui, de ses beaux bureaux dans les capitales, n'est jamais exposé aux effets dévastateurs de la guerre économique qu'on y mène. Mais ce mouvement pour la responsabilité sociale des entreprises est également déroutant pour les gens déjà engagés dans la justice. En effet, l'action se situe au cœur du système capitaliste, avec le danger de sembler légitimer ce dernier. Elle nous amène sur des chemins peu fréquentés par les défenseurs de la justice sociale, à savoir le monde des placements, les assemblées d'actionnaires et le dialogue avec les hauts dirigeants d'entreprises. Enfin, elle nous conduit à nous demander si nous pouvons continuer à libérer d'une main tout en opprimant de l'autre.

La première raison de ce type d'engagement pour la justice nous vient de nos partenaires du Sud. Ils ont besoin que nous intervenions auprès des dirigeants de compagnies au Nord pour compléter et renforcer les actions de résistance et de défense des droits qu'ils mènent sur le terrain, là où se déploient les opérations de ces ETN. C'est d'ailleurs en réponse à un appel de leurs partenaires d'Afrique du Sud, engagés dans la lutte contre l'apartheid, que les Églises nord-américaines ont véritable-

ment commencé le mouvement pour la responsabilité sociale des entreprises, il y a plus de 25 ans.

Nous ne pouvons plus plaider l'ignorance

Une autre raison pour agir est que nous sommes maintenant liés aux ETN par l'intermédiaire de nos épargnes. En effet, que ce soit par les fonds de pension ou de retraite, les REER ou placements personnels, nous sommes à peu près tous devenus actionnaires. Les investisseurs institutionnels, qui ont maintenant d'importants portefeuilles d'actions, ont évidemment davantage de pouvoir d'action et de responsabilité. C'est avec ceux qui portent traditionnellement des préoccupations de justice, comme les Églises, les communautés religieuses et les syndicats, que la réflexion a commencé. De plus en plus de gens s'inquiètent de ce que leur retraite se construise peut-être sur la destruction de la vie d'autres personnes.

Beaucoup ont été rejoints par le film *Turbulences* dont l'aller-retour un peu étourdissant entre les grandes bourses du monde et les travailleurs du tiers monde exprime avec force le lien invisible, mais très réel, entre la misère vécue par les uns et les profits fabuleux retirés par les autres. Ce type d'information, qui est de plus en plus disponible, touche les gens et soulève des questions de justice et de solidarité auxquelles nous ne pouvons nous soustraire.

La société a changé rapidement autour de nous et continue de changer de manière dramatique avec le rouleau compresseur de la mondialisation de l'économie. Nous sommes liés au sort de populations lointaines, sans l'avoir vraiment voulu, et il nous est très difficile de nous extirper d'un système économique qui s'étend maintenant à toute la planète. Le mouvement pour l'investissement responsable est un nouvel outil que nous ne pouvons pas négliger. ●

Placer son argent. Maximiser ses REER. Faire fructifier ses économies : voilà les nouveaux leitmotivs pour une citoyenneté responsable! N'est-ce pas là cependant participer à une logique centrée sur le profit qui génère

exclusion et injustice? L'engagement pour la justice ne doit-il pas au contraire, passer par la responsabilisation sociale à l'égard des investissements et par une préoccupation éthique?

Et si les placements, même éthiques, alimentaient le système qui nous asservit tous et qui écrase la majorité des pauvres et des exclus?

DOMINIQUE BOISVERT

Au risque de passer pour complètement « déconnecté », je prétends que le prêt ou le placement à intérêt est moralement très discutable. Je ne suis d'ailleurs pas le premier à le dire : les philosophes grecs, puis les grandes traditions religieuses monothéistes ont d'abord interdit le prêt à intérêt qu'ils associaient spontanément à l'usure. Aristote jugeait contre nature que « l'argent engendre l'argent ». L'Ancien Testament condamne le prêt à intérêt entre compatriotes. Les musulmans considèrent que prendre des intérêts, c'est « manger à tort les biens des gens ». Les Pères de l'Église, puis les Conciles ultérieurs, ont interdit ces pratiques usuraires au moins jusqu'au XIV^e siècle (voir Louis O'Neill, *Initiation à l'éthique sociale*, Fides, 1998, pp. 371-391).

Il est vrai que la pratique des Grecs, des juifs, des musulmans et des chrétiens a très peu suivi ces réflexions ou ces interdictions morales. Comme si l'appétit de richesse et de pouvoir l'emportait, depuis toujours, sur la justice ou sur l'idéal de fraternité. C'est finalement avec Calvin et l'essor de l'économie marchande, au XVI^e siècle, qu'on distingua le prêt à la production, acceptable à condition que les taux ne soient pas abusifs mais conformes à l'équité et à la charité, du prêt à la consommation qu'on continue de considérer comme répréhensible. Depuis ce temps, les moralistes

multiplient les distinctions pour tenter d'accommoder la réalité de la cupidité humaine avec les exigences morales de plus en plus oubliées de l'égalité, de la compassion et du partage.

Enlever aux pauvres pour donner aux riches

Qu'est-ce donc que l'intérêt, sinon la plus-value produite par la sueur, le travail ou la créativité de quelqu'un d'autre? Quand « je m'enrichis en dormant », pour reprendre le beau titre du livre de Bernard Barthet (Desclée de Brouwer, 1998), c'est que quelqu'un d'autre a travaillé pour moi. Car malgré toutes les innovations technologiques et financières, l'argent ne pousse pas encore dans les arbres! Pourquoi donc le fait d'être riche me donnerait-il le droit d'être plus riche encore, surtout quand cet accroissement de ma richesse, par les mécanismes de l'intérêt, m'est procuré par plus pauvre que moi?

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Et le meilleur exemple en est la dette du tiers monde. Les pays riches et leurs banques privées, à même nos impôts et nos dépôts, ont prêté, au cours des ans, des centaines de milliards de dollars aux pays pauvres du tiers monde. Or à cause des intérêts, ces pays ont déjà remboursé, entre 1982 et 1998, quatre fois le montant total de leur dette et ils sont pourtant quatre fois plus endettés qu'au départ! Chaque année, la somme des remboursements versés par les pays du Sud à ceux du Nord dépasse, en chiffres absolus, la somme annuelle totale qu'ils reçoivent des pays développés. Les pays pauvres enrichissent donc, au sens propre, les pays riches!

La gestion du vide

Plus de 90 % des échanges financiers quotidiens correspondent maintenant à du vent, c'est-à-dire à des transactions spéculatives qui n'ont aucun lien avec une production quelconque de biens ou de services. C'est à même ce vent que l'on calcule une bonne partie de la plus-value de nos placements, éthiques ou non. La Bourse a précisément pour fonction de gérer cette spéculation sur le vide. Pouvons-nous encore longtemps accepter d'en tirer notre profit, sans égard pour ceux et celles qui en paient le prix, comme le montre *Turbulences*, l'admirable film de Carole Poliquin?

Notre société ne jure plus que par l'argent et la croissance de celui-ci. Il suffit de constater la place centrale qu'ont prise les cotes de la Bourse et les nouvelles économies dans nos informations. Le plus grand danger d'une telle idolâtrie, c'est que le veau d'or soit tellement intériorisé qu'on ne le voie même plus! La saison des REER du printemps 2001 nous en a fourni deux exemples éloquentes : le Mouvement Desjardins avec ses billets de 100 \$ (« Moi j'aime les chiffres quand ils sont gros! ») et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (avec ses annonces faisant miroiter une retraite du type « Liberté 55 ») n'avaient rien à envier aux publicités les plus capitalistes. Quand nos institutions financières utilisent le même langage que nos adversaires, il est urgent de sonner le réveil et de revenir à l'essentiel : l'économie comme gestion du bien commun, l'argent comme moyen d'échange, et la richesse comme production de biens et de services pour l'ensemble de la collectivité. ●

L'AUTEUR EST
COLLABORATEUR
À LA REVUE



Les paradoxes d'un pontificat

Jean-Paul II sera-t-il considéré comme le dernier pape du XX^e siècle ou comme le premier du troisième millénaire de l'ère chrétienne? Derrière l'apparente ironie de l'interrogation se profile la réelle difficulté d'esquisser un bilan des années Jean-Paul II et, plus encore, un regard prospectif sur les chantiers du successeur.

ALBERT LONGCHAMP

L'AUTEUR, JÉSULTE,
EST DIRECTEUR DU
JOURNAL SUISSE
L'ÉCHO MAGAZINE
ET DU BULLETIN
FRANÇAIS FOI ET
DÉVELOPPEMENT

Ce pape est décidément doué dans l'art de brouiller les cartes. Au début, tout allait bien. La « méthode » Wojtyła allait faire merveille. Pour une raison aussi simple que le fameux discours inaugural, après l'élection du 16 octobre 1978. « Ouvrez grandes les portes au Christ. N'ayez pas peur! » Si le mot n'est pas prononcé, l'allusion est limpide. Le nouveau pape parle encore comme un cardinal polonais. L'ennemi, c'est clair, c'est le communisme, la menace rouge. L'un des nombreux biographes de Jean-Paul II, Alain Vircondelet, écrit de l'archevêque de Cracovie, qui vient – en 1967 – de recevoir le chapeau de cardinal : « Il aime inconsciemment ces situations

Rodé en pays communiste, le système Jean-Paul II a dû, pour fonctionner, se méfier du débat interne, bloquer les courants théologiques et les questionnements novateurs.

conflictuelles où le martyre est possible, où l'enjeu est la survie de la foi. Prélat engagé à sa manière, plus sûr encore de lui du fait de sa nouvelle fonction, il va peser à présent plus fortement dans la vie politique.¹ » À Rome, Paul VI apprécie ce prélat « sans complexe dans sa foi » et connu pour délivrer « le message évangélique avec une vérité et une transparence charismatique ». Fidèle à l'image qu'il donne de lui, Karol Wojtyła entame donc son pontificat sur une note d'enthousiasme.

On s'en souvient encore. L'œil était vif, parfois malicieux, la voix grave parfaitement posée. Un homme de théâtre. Un communicateur né. Devenu pape, l'ancien archevêque de Cracovie usait avec un plaisir non dissimulé de ses talents. D'un pas alerte, l'homme qui aimait les longues marches dans la montagne s'en va donc sur les places du monde annoncer l'Évangile et ses exigences. Il ne répugne pas de partir à l'assaut de quelques « citadelles » réputées inexpugnables. La stratégie est rapidement mise en place. C'est de la Pologne elle-même, où il retourne en pape triomphant dès 1979, qu'il lancera une bataille victorieuse contre le régime honni. Suivi par le syndicat *Solidarité* qui va prendre le relais tactique dès 1980 après

les émeutes de Gdansk, Wojtyła sera l'un des acteurs principaux dans l'implosion du bloc communiste en Europe centrale.

La victoire, cependant, lui reste d'une certaine manière amère : si l'Union Soviétique s'est effondrée, le Kremlin lui est resté fermé. Non à cause des politiciens, mais à la suite de l'hostilité résolue et constante de l'Église orthodoxe russe. Ce pape, sans doute, n'ira jamais à Moscou. Et s'il a conquis l'île de Fidel Castro, il risque fort d'échouer définitivement devant Pékin. Le système politique de Jean-Paul II a des limites. Y compris dans le camp libéral qu'il ne ménage guère. Aucune autre personnalité du monde politico-religieux ne s'est montrée aussi critique à l'égard des États-Unis, lors de la guerre du Golfe, en 1991. Jean-Paul II n'a pas eu beaucoup plus de succès, en 1998, lors de son voyage à La Havane, avec sa dénonciation de l'embargo imposé à Cuba, qualifié de mesure « injuste et moralement inacceptable ».

Contrastes

À l'interne, le règne du pape Wojtyła doit être examiné sous plusieurs facettes. Exécré par les catholiques « progressistes », il est poursuivi sur sa droite par la haine tenace des intégristes, qui le traitent « d'apostat » depuis la rencontre interreligieuse d'Assise, en octobre 1986. Il a voulu rassembler, il a polarisé. Il a voulu coaliser, il a divisé. Aucun leader de ce monde n'a rencontré autant de ses pairs, chefs d'État ou d'Église, ni rassemblé autour de lui autant de foules parfois subjuguées par son charisme. Les jeunes accourus par millions aux Journées mondiales de la jeunesse à Manille, Paris ou Rome, se retrouveront-ils en masse compacte à Toronto l'an prochain? Nul ne peut le prédire. Mais l'histoire retiendra que ce pape traité parfois de « prophète incompris » avait trouvé auprès de la jeune génération une écoute exceptionnelle. L'a-t-il, lui, entendue et comprise?

Rodé en pays communiste, rompu à la controverse permanente, habitué à exercer face au pouvoir civil une autorité qui ne discute pas, le système Jean-Paul II a dû, pour fonctionner, se méfier du débat interne, bloquer les courants théologiques et les questionnements novateurs. Avoir opposé une fin de non-recevoir à la discussion sur l'ordination des femmes et des hommes mariés est, entre autres exemples, la décision la plus critiquée de ce pontificat. De même lorsqu'il s'est appliqué à nommer des évêques conformes à ses vues, mais inaptes à la conduite pastorale d'une Église locale. L'objectif n'a pas été de poursuivre l'élan de Vatican II, mais de le placer sous contrôle, d'en maîtriser la dynamique afin d'éviter tout débordement, au cœur d'un monde rebelle à la « nouvelle évangélisation » qui lui tient tant à cœur. Jean-Paul II n'aura donc pas été un pape des réformes.

Karol Wojtyła n'a pas su, pas pu, pas voulu affronter la Curie romaine. Ne pouvant se dispenser de ses services, il a pris ses distances. Le voilà donc parti en voyages incessants. À lui le règne, les encycliques, les audiences et les grands-

1. *Jean-Paul II*, Ed. Julliard, Paris 1994, p.219.

messes, aux bureaux de la Curie le gouvernement, le pouvoir, la discipline, les nominations, l'influence. Jean-Paul II posera un gros problème aux futurs historiens : il ne laisse aucune réforme à son actif; s'il a promulgué des textes importants, comme le nouveau Droit canon, il n'est pas à l'origine de la démarche et n'en avait pas le contrôle. Avec son entourage, ses relations restent un mystère. Le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'État, numéro 2 du Vatican, est muré dans le silence. Le cardinal Josef Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, est tout aussi secret. Lorsqu'il publie *Dominus Iesus*, sa fameuse déclaration de septembre 2000, désastreuse pour le climat œcuménique et pour le dialogue interreligieux, il a pris soin de la faire approuver solennellement par le pape, mais tout porte à croire que Jean-Paul II ne l'avait pas sérieusement étudiée.

Une certaine confusion s'est instaurée dans les coulisses du Saint-Siège. C'est ainsi qu'en mars 2001, la rumeur, puis la confirmation d'un rapprochement entre le Vatican et les milieux intégristes de la Fraternité Saint-Pie X, fondée par Mgr

Marcel Lefebvre et déclarée schismatique par Jean-Paul II en 1988, a jeté la consternation dans l'opinion. Juste avant la fin du Jubilé, le pape a reçu Mgr Bernard Fellay, successeur de Marcel Lefebvre, dans sa propre chapelle. Le tout orchestré par le cardinal colombien Castrillon Hoyos, tenu pour un *papabile* en cas de conclave à l'heure actuelle. La nouvelle à peine annoncée, le Vatican a précisé que les démarches de réconciliation étaient interrompues, qu'elles n'avaient même jamais été véritablement engagées. Annonces, rumeurs, démentis et contradictions s'accumulent ainsi dans les coulisses d'un gouvernement dont le pilote, avec l'âge et la maladie, ne contrôle plus vraiment le gouvernail.

Ce pape, de l'aveu de ses propres amis – ils sont rares –, n'a jamais livré totalement le fond de sa pensée. Il a encore

VUE SUR LE VATICAN
ET LA PLACE SAINT-
PIERRE À ROME,
CANAPRESS/
MASSIMO SAMBUCETTI



besoin de cette carapace de protection, d'où éclatent parfois des colères déconcertantes. Ainsi son attitude cassante à l'égard des théologiens de la libération, du Père Ernesto Cardenal tancé devant les caméras du monde entier en 1983, du Père Pedro Arrupe, général des jésuites écarté de ses fonctions sans le moindre ménagement en 1981, et de l'évêque Jacques Gaillot, révoqué en janvier 1992 dans des conditions pour le moins surprenantes. La Pologne a été la grille de lecture absolue de son pontificat. Jean-Paul II n'en restera pas moins un témoin de l'espérance.

Des papabili

Cette espérance est aussi l'horizon que scrutent les observateurs dans l'attente d'un successeur. Les noms ne manquent pas. Aucun ne se détache pour l'instant. Tout va dépendre, le moment venu, de la tendance dominante au sein du conclave et, plus globalement, de l'Église romaine. Profondément

remanié à deux reprises en janvier et février 2001, le Collège des cardinaux compte 135 électeurs. Le poids de l'Amérique latine a grossi, passant de seize à vingt-sept électeurs. Le successeur s'y trouve peut-

être. Certains seraient bienvenus. Oscar Andrés Rodríguez Maradiaga, archevêque de Tegucigalpa au Honduras, ou Jaime Lucas Ortega de La Havane, créerait une heureuse surprise. Le nom de Castrillon Hoyos ferait peur à tout ceux qui tentent encore, au sein du catholicisme, de garder une parole libre.

Tournons-nous vers l'Italie, qui aura vingt-quatre électeurs. Présenté par la presse italienne comme l'homme du compromis, l'archevêque de Gênes, Dionigi Tettamanzi, est donné partant pour le siège de Pierre, devant Carlo Maria Martini, archevêque de Milan, qui aurait été le candidat le plus sérieux il y a cinq ou dix ans. Les cardinaux Camillo Ruini, vicaire de Jean-Paul II pour le diocèse de Rome, et Silvano Piovaneli, chef de l'important diocèse de Florence, seront sûrement sur la liste des candidats. Du côté italien, mais actif dans la Curie romaine, on cite beaucoup Giovanni-Battista Ré, 67 ans, qui a su se protéger des conservateurs sans passer pour un progressiste avoué. Actuellement responsable d'un poste hautement stratégique, la Congrégation des évêques, il est peut-être l'homme qui connaît le mieux les dossiers soumis au pape. Le cardinal Angelo Sodano est depuis 1991 le numéro 2 au Vatican en tant que Secrétaire d'État. Partisan d'une autorité musclée, dépourvu de tous les charismes de communicateur dont Jean-Paul II est si bien doté, il est trop énigmatique pour qu'on le souhaite au poste suprême.

En élargissant le cercle des *papabili*, les noms de Godfried Danneels, 67 ans, archevêque de Malines-Bruxelles, est un des piliers du synode des évêques, autrement dit un contrepoint à

la tendance centralisatrice de la Curie. L'archevêque de Vienne, Christoph von Schönborn, dominicain, théologien réputé, attendra peut-être le prochain tour... Mais le Nigérian Francis Arinze, 68 ans, pourrait donner un second pape noir à l'Église (après Gélase I^{er}, au V^e siècle) !

L'Asie, l'Amérique du Nord, ne semblent pas pouvoir présenter de prétendant. L'Asie parce que le christianisme s'y trouve trop minoritaire, l'Amérique du Nord – surtout les États-Unis – parce que l'Église n'est pas prête d'accepter à sa tête un successeur aux papes du Saint-Empire romain germanique. Un nouvel empire Rome-Amérique est impensable à l'heure actuelle. Aucun sondage ne dira, avant le conclave, le nom de celui qui prendra la relève. Le visage présent du catholicisme impose cette prudence.

Des courants qui trouvent écho au Vatican

L'extrême simplification journalistique qui consiste à distinguer un camp progressiste d'un clan conservateur est évidemment réductrice. Le mouvement de la « nouvelle évangélisation », qui rassemble les communautés récentes, d'origine charismatique, et les Instituts à forte identité comme l'Opus Dei et les Légionnaires du Christ, peut s'opposer aux communautés de base, aux cellules paroissiales avec forte présence des laïcs (et des femmes!) aux commandes.

La sociologue française Danièle Hervieu-Léger a proposé la distinction entre croyants « pèlerins » et « convertis ». Les « pèlerins » sont à la conquête perpétuelle des modes de croire, tandis que les « convertis » ont soif de stabilité, de certitudes de croire. Plus récemment, le même auteur proposait une distinction plus fine de son analyse : plus le croire s'individualise, plus il s'homogénéise. Les croyants « circulent », ils empruntent « aux divers stocks de ressources disponibles », ils puisent à toutes les ressources offertes par les diverses croyances. Ce phénomène, en apparence très individualiste, produit en fait une « standardisation de produits spirituels » où l'on devient, par exemple, des catholiques occasionnels, méfiants à l'égard de l'institution, nourris de méditation zen, pas franchement hostiles à des bribes d'ésotérisme.

Le théologien Henri Bourgeois relève, pour sa part, la croissance de ce qu'il appelle un « néoclassicisme catholique ». Ce milieu rassemble, face au peuple ecclésial habituel, des mouvements relativement récents, rattachés à la « nouvelle évangélisation » (Opus Dei, néo-catéchuménat, Focolari, cellules paroissiales d'évangélisation) et aussi des catholiques récemment convertis (ou recommençants), ainsi que des prêtres nouvellement ordonnés.

Les instruments d'observation sont encore fragiles et provisoires. Un fait est certain : l'Église romaine est entrée dans le troisième millénaire en ordre plus dispersé que ne l'espérait Jean-Paul II en inaugurant le pontificat. Mais est-ce un mal? N'est-ce pas plutôt la découverte inattendue d'un pluralisme culturel au sein de l'Église romaine? Répondre à cette nouvelle culture sera le premier défi à relever par le successeur. ●

Un fait est certain : l'Église romaine est entrée dans le troisième millénaire en ordre plus dispersé que ne l'espérait Jean-Paul II en inaugurant le pontificat. Mais est-ce un mal?

En France, des zones d'attente suspectées

En novembre 2000, Monsieur Louis Mermaz a présenté un rapport accablant sur les zones d'attente des ports et des aéroports ainsi que sur les centres de rétention administrative allant même jusqu'à dire qu'ils étaient « l'horreur de la République ». Trois catégories de personnes peuvent être retenues dans ces zones d'attente : les étrangers à qui l'entrée du territoire est refusée, les demandeurs d'asile et certains étrangers en transit. Il y a longtemps que les associations habilitées à visiter ces différents lieux dénoncent les conditions inhumaines réservées aux étrangers. À l'heure où la politique européenne en matière de droit d'asile se fait méfiante et frileuse, le Rapport Mermaz réclame un renforcement des moyens humains et financiers attribués à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides afin d'améliorer le traitement des demandes d'asile. La Commission diocésaine Justice à Paris a réagi face à ces situations et recommande aux communautés chrétiennes de se tenir informées.

La Grande Paix de Montréal

Le 4 août 1701, Français et Amérindiens signaient, à Montréal, un traité qui mettait fin à plus d'un siècle de conflits armés. L'année 2001 marquera donc le 300^e anniversaire de la signature de cet événement diplomatique et militaire si important dans l'histoire nord-américaine. La Corporation des fêtes de la Grande Paix de Montréal, constituée des organismes

Terres en vue et Pointe-à-Callière, est chargée de faire connaître cet épisode de l'histoire et l'esprit des idéaux de paix qui animaient les signataires du traité. Une exposition au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, un campement du 3 au 5 août dans le Vieux-Port de Montréal et une fête de clôture figurent parmi les festivités prévues. Pour information : (514) 872-7858.

Sri Lanka : il est possible de vivre en paix

La guerre civile au Sri Lanka fait rage depuis maintenant plus de 15 ans, alors que les rebelles tamouls combattent la majorité cinghalaise qui domine le gouvernement et l'armée. Le conflit est particulièrement difficile pour la population civile du nord et de l'est de l'île, où des centaines de milliers de personnes ont trouvé refuge. Dans un pays réduit à l'agonie par une guerre inter-ethnique cruelle, le centre Satyodaya promeut une coexistence pacifique et est un signe d'espérance. Ce centre, fondé par un jésuite, est une communauté multiraciale et de croyances multiples où une cinquantaine de personnes coopèrent : cinghalais, tamouls, bouddhistes, hindous, musulmans et chrétiens de confessions différentes. Si cela est possible à Satyodaya, pourquoi pas ailleurs?

L'humanitaire au service de la répression

Des pilotes britanniques de la *Royal Air Force* ont tout récemment manifesté leur colère à l'encontre du rôle qu'on leur fait jouer dans le bombarde-

ment du nord de l'Irak à majorité kurde. En effet, chargés de surveiller, avec les Américains, la zone d'exclusion aérienne sensée protéger les Kurdes d'attaques irakiennes, ces pilotes se sont vus à plusieurs reprises rappelés à leur base, au moment même où des forces aériennes turques venaient attaquer, en toute impunité, cette zone kurde de l'Irak. Les gouvernements britannique et américain ont nié jusqu'à présent cette « couverture » des opérations de la Turquie, allié précieux de l'OTAN. On le sait, le gouvernement turque pratique une politique de répression à l'égard de la minorité kurde à l'intérieur de son territoire : il a déjà détruit 3 000 villages, déplacé plus de trois millions de Kurdes et en a tué une dizaine de milliers. Ces incursions aériennes dans cette zone frontalière participent de cette politique.

Des vélos pour le Sud

Dans les pays du Sud, la prolifération des automobiles entraîne de graves conséquences. Le taux de mortalité sur les routes est 20 fois plus élevé que dans les pays industrialisés. Moins de 1 % de la population de ces pays est susceptible d'avoir un jour une voiture privée. Tant au Nord qu'au Sud, la croissance cycliste offre un espoir, à court et à long terme. L'organisme Cyclo Nord-Sud a choisi de promouvoir le cyclisme comme moyen de transport urbain en s'appuyant sur des fondements écologiques, économiques et sanitaires. Il propose de redonner une nouvelle vie, dans les pays du Sud, à des vélos qui dorment au fond des hangars au Canada. Cam.org/~cyclons.

L'insoutenable voracité des firmes pharmaceutiques

Au moment de mettre sous presse, on apprenait que les plus grandes compagnies pharmaceutiques au monde abandonnaient les poursuites intentées trois ans plus tôt contre le gouvernement sud-africain, qui permet l'importation de médicaments génériques dans les hôpitaux publics afin de combattre le sida. Mais comme leur combat pour la « propriété intellectuelle » n'est certainement pas terminé, le texte qui suit demeure malheureusement d'une grande actualité.

FRANÇOISE NDUWIMANA

A l'instar de plusieurs pays subsahariens, l'Afrique du Sud est en train de vivre une véritable hécatombe. Les défis posés par la pandémie du sida dépassent l'entendement. Plus de 10 % de la population sud-africaine est atteinte, soit 4,7 millions de personnes. Il en meurt 250 000 chaque année. Les cimetières engorgés ne parviennent plus à répondre à la demande. Les corps des personnes doivent

Les ravages du sida sur le continent africain montrent à maints égards que les disparités entre le Nord et le Sud sont toujours responsables de la division du monde en deux blocs sans commune mesure.

attendre plusieurs jours avant d'être enterrés et de trouver, selon la spiritualité africaine, un repos éternel.

Face à cette situation, le droit inconditionnel à l'accès aux médicaments anti-rétroviraux constituerait, pour l'Afrique du Sud et tous les autres pays aux prises avec le même fléau, une véritable bouée de sauvetage. Mais cela suppose que les États africains puissent contourner le mur juridique dont les compagnies pharmaceutiques se sont entourées. Si l'on maintient la logique du brevetage, il faudra attendre 15 ans avant que les brevets ne deviennent patrimoine mondial. Cela reviendrait à accepter la mort des 26 millions d'Africains séropositifs, sans compter d'autres millions qui auront contracté le sida entre-temps. Les pressions et les campagnes internationales des ONG humanitaires, telles *Médecins Sans Frontières* et *Oxfam*, en vue « d'une solidarité et d'une ingérence thérapeutiques » apparaissent alors d'une importance capitale.

Toutefois, si certains pays européens sont d'accord avec le principe de permettre à des pays moins nantis de fabriquer

des médicaments génériques, le Canada et le Québec continuent d'afficher un silence assez troublant. Quant à l'administration Bush, elle vient de suspendre la décision prise par Bill Clinton de donner l'autorisation de réduire les prix de manière substantielle ou de fabriquer en Afrique – lorsque les brevets sont détenus par des firmes américaines – des médicaments génériques, au nom de l'urgence nationale.

Damnés de la terre, élus du sida

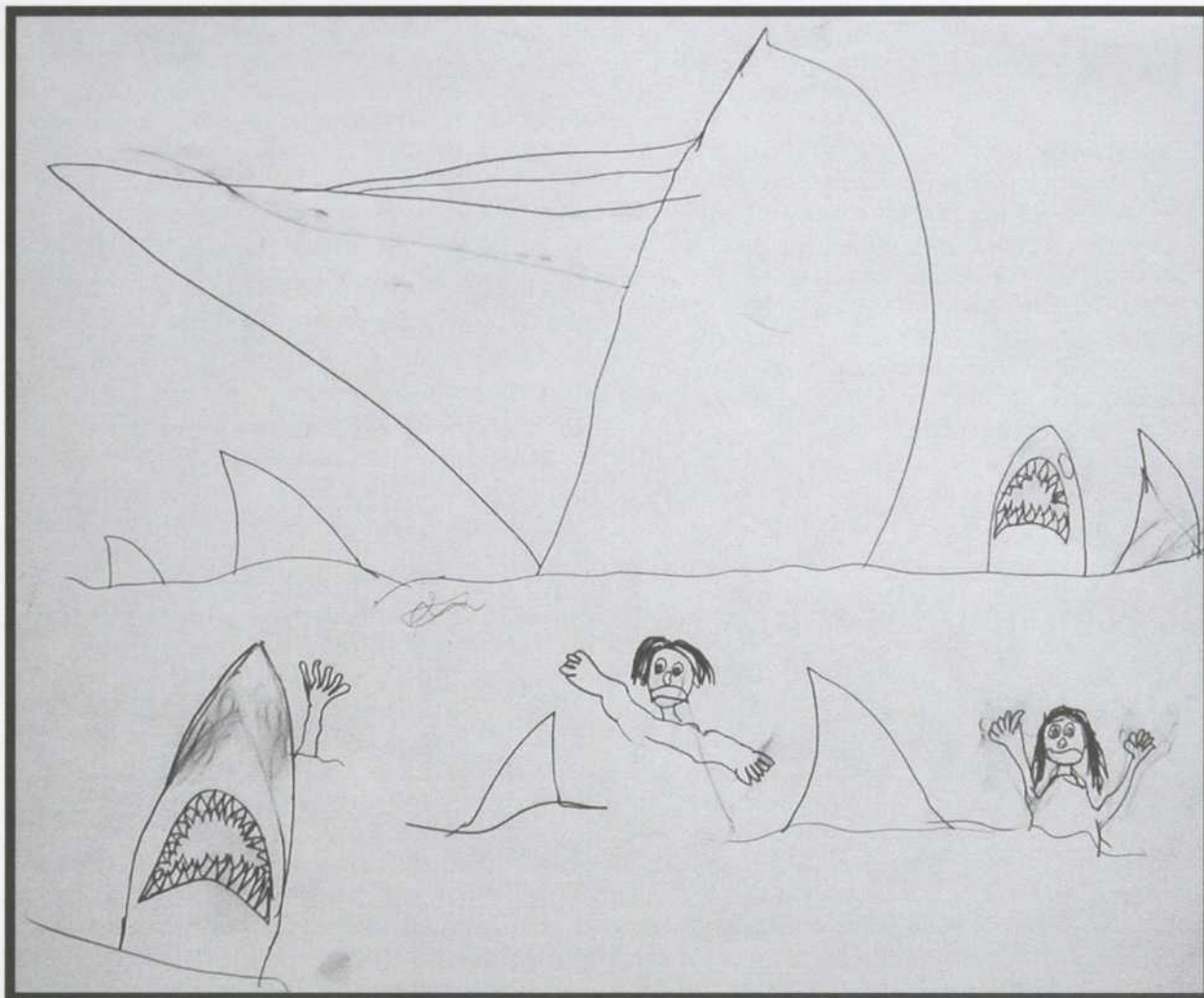
Les ravages du sida sur le continent africain montrent à maints égards que les disparités entre le Nord et le Sud sont toujours responsables de la division du monde en deux blocs sans commune mesure : le bloc vivant et le bloc vivant. Ce n'est pas par hasard que le 5 mars 2001, jour d'ouverture du procès des industries pharmaceutiques contre l'État sud-africain, le millier de manifestants scandaient des slogans anticapitalistes dans les rues de Pretoria : « Le capitalisme est un système malade » et « Nous voulons des traitements gratuits pour tous ».

Avec ses 784 millions d'habitants et une superficie trois fois supérieure à celle de l'Europe, le continent africain réclame toujours son droit à la dignité. L'afropessimisme qu'on souhaiterait pourtant convertir en afrorenaissance est en train de s'incruster dans nos esprits. Il est déjà trop loin ce temps d'euphorie qui a accompagné la décolonisation du continent. Liberté et dignité retrouvées peuplaient les rêves de nos aînés, dans les années 50. Mais il n'y a ni liberté, ni dignité quand des peuples sont contraints d'approivoiser une vie d'éternels rebuts du monde, une vie en éternel sursis. Il n'y a pas d'affranchissement dans une structure et un système où les deux pôles en présence portent les titres de « maîtres décideurs » et de « subordonnés exécutants ».

Aussi, ne soyons pas étonnés si au moment où l'épidémie du sida semble s'atténuer dans les pays développés, elle progresse de façon fulgurante en Afrique, dans les Caraïbes et en Asie du Sud-Est, contrées où, sous l'effet des mesures d'ajustement structurel imposées par le FMI et la Banque mondiale, les structures sociosanitaires – déjà très fragiles – ont subi une hémorragie interne. Ne cherchons surtout pas à comprendre pourquoi, sur les 36 millions de personnes atteintes du sida, 26 millions vivent sur le continent africain! Pourquoi, sur les 21 millions de personnes mortes depuis 1980, 75 % étaient africaines!

Des faux-fuyants inacceptables

Il n'y aurait évidemment aucun lien de cause à effet entre la pauvreté, la déréglementation imposée par les organisations internationales et l'état sanitaire! Rien d'immoral à ce que la Banque mondiale intime à la Côte d'Ivoire – pays où 10,8 %



de la population des 15-49 ans sont séropositifs, selon le rapport ONU-SIDA de juin 2000 – l'ordre de lui rembourser une somme de 49,8 millions \$US en deux mois! Bien que 16 % des 15-49 ans soient atteints du sida, le Malawie doit donner priorité au remboursement de sa dette, chiffrée à 35 % des revenus de l'État. La Zambie doit débloquer 40 % de ses revenus alors qu'elle fait face à un taux de 19,9 % des 15-49 ans atteints (*Le Monde*, 23 septembre 2000).

Il n'y aurait donc rien de paradoxal au fait que le pourcentage des personnes atteintes du sida soit proportionnel au pourcentage de la dette extérieure de certains pays et que la priorité d'assainir les finances publiques passe par le sacrifice de ces populations!

Les chiffres sont tout aussi renversants si l'on considère le nombre d'orphelins. Ted Rogers, du *Jesuit AIDS project*, à Harare, fait état de 13,4 millions d'orphelins dans le monde, dont 12,1 millions sur le seul continent africain. Mais tous ces chiffres ne réussissent pas à ébranler la conscience de l'industrie pharmaceutique, qui garde les médicaments anti-rétroviraux à des coûts exorbitants!

Il serait normal que, dans un continent où 290 millions de personnes survivent avec moins d'un dollar par jour, on demande aux malades du sida de payer 400 \$ par mois pour l'achat de médicaments! Quand des pays comme la Thaïlande,

L'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud et le Kenya annoncent l'intention d'autoriser la production locale de médicaments génériques, la libéralisation, tant louangée, révèle son vrai visage. Sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, leur ange gardien, les multinationales s'abritent alors derrière la notion de propriété intellectuelle et menacent de recourir à leur justice. L'investissement dans ce secteur, se défendent-

Il serait normal que, dans un continent où 290 millions de personnes survivent avec moins d'un dollar par jour, on demande aux malades du sida de payer 400 \$ par mois pour l'achat de médicaments!

elles, est tellement colossal (87,5 milliards \$US par année) qu'il vaut mieux fixer un coût compensatoire en faisant d'abord des profits auprès de ceux qui ont les moyens de se payer ces médicaments. Les autres – damnés de la terre – ne représentant que 1,3 % des ventes, ils pourront toujours attendre, c'est-à-dire crever!

On refuse de trouver des solutions, mais on fournit des explications, des artifices et des faux-fuyants. On justifie la situation de ces pays pauvres qui stagnent dans un état d'éter-

nels arriérés économiques : ils sont gangrenés par la corruption, la mauvaise gestion et la dictature; ils dépensent plus d'argent dans la défense nationale que dans le social... On oublie de dire que certaines puissances comme les États-Unis et la France dépensent aussi des sommes faramineuses dans la défense. On oublie de dire que, protégés par leurs parrains, ces régimes antidémocratiques sont, dans plusieurs cas, des placements et des satellites du Nord. On ne dit pas que, corrompus ou pas, ces régimes représentent des peuples qui ne demandent qu'à vivre ou même à survivre.

Survivre à l'épidémie du sida est le nouveau défi du continent africain. Cette pandémie infecte et affecte les communautés du Sud. Il y va de l'avenir de plusieurs nations. La

survie exige en priorité l'accès équitable aux médicaments. Elle réclame des moyens pour faire la prévention et l'éducation, spécialement auprès des jeunes qui, chaque année, contractent le VIH (soit environ deux millions). Elle passe également par la réhabilitation du système de santé publique.

La survie exige en priorité l'accès équitable aux médicaments. Elle passe également par la réhabilitation du système de santé publique.

La vulnérabilité des femmes

La valorisation d'une approche féministe s'impose aussi. D'une part, plusieurs études démontrent que les jeunes femmes risquent cinq fois plus d'être infectées que les jeunes hommes.

Un Éden pour les entreprises

MARIE-HÉLÈNE BACON

L'AUTEURE EST
SOCIOLOGUE

L'intégration de l'économie nationale à l'économie mondiale est devenue, depuis les années 80, le fer de lance des États nationaux. En outre, depuis les années 1970, sciences et connaissances sont devenues des éléments clés de la production des richesses alors que la technologie d'un pays constitue une composante essentielle de sa compétitivité. Cette période correspond également au développement du génie génétique, une technoscience qui permet, à très court terme, une transformation prétendument dirigée du vivant.

Les gouvernements canadien et québécois estiment que la recherche et développement (R&D) en génie génétique ainsi que ses nombreuses applications, notamment les biopharmaceutiques, pourraient éventuellement provoquer d'importantes retombées économiques. Ils en ont donc fait un domaine prioritaire pour le développement économique, qu'ils financent à coup de millions et de mesures fiscales en R&D figurant parmi les plus généreuses des pays industrialisés. S'ajoutent à ces mesures l'offre aux entreprises de ressources matérielles et humaines des établissements de recherche et d'enseignement publics à travers, notamment, les centres de transfert technologique, ainsi qu'une évaluation et une réglementation des biopharmaceutiques axées sur les besoins des entreprises.

Le Canada offre aux firmes, à travers son *Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental*, des déductions allant jusqu'à 100 % de leurs dépenses de R&D (salaires, matériaux, machinerie, équipement, etc.) et en capital, en plus d'avoir droit à des crédits d'impôts pouvant être utilisés afin de réduire l'impôt à payer. De plus, le gouvernement fédéral annonçait, dans son budget 2000, une réduction des taux d'imposition des entreprises qui sont passés en janvier 2001, de 28 % à 21 % et à laquelle s'ajoute un adoucissement du régime fiscal pour les

gains en capital. Les avantages fiscaux qu'offre le Québec en R&D viennent s'additionner aux mesures fédérales, ce qui fait que pour une entreprise établie au Québec, le coût réel d'une dépense de 100 dollars peut n'être que de 34 dollars.

Afin d'accélérer la commercialisation des produits issus de cette recherche en génie génétique, plusieurs centres de transfert entre les milieux industriels, universitaires et gouvernementaux ont été créés récemment, dont TransBIOtech au cégep de Lévis-Lauzon. Ayant au sein de son conseil d'administration des représentants de plusieurs entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques et utilisant les laboratoires et les équipements du cégep, ce centre, à but non lucratif, a pour mandat d'offrir l'expertise des enseignants et des spécialistes aux industries. Le gouvernement met ainsi les établissements d'enseignement, financés à même les fonds publics, à la disposition des industries. Ne serait-il pas légitime de s'interroger sur le prêt relativement « gratuit » des biens publics et du personnel scientifique employé par l'État, aux compagnies aux visées clairement lucratives?

Le gouvernement et les industriels considèrent également la réglementation comme un fardeau imposé à la recherche, à la mise en marché ainsi qu'un obstacle au développement économique. C'est ce qui explique l'intégration des produits issus du génie génétique aux lois existantes, la réduction du temps d'examen des médicaments de moitié, suite au Rapport Gagnon (1993), ainsi que l'adoption du projet de loi C-91, qui « éliminait le système canadien d'octroi obligatoire de licence pour les médicaments et introduisait des exceptions aux violations de brevet en vue d'obtenir l'approbation réglementaire », tout en augmentant de plusieurs années la validité des brevets sur les médicaments. Le Canada assure ainsi aux détenteurs de brevets sur les produits pharmaceutiques un monopole d'au moins 20 ans ainsi qu'une protection contre la divulgation, par les gouvernements, des résultats des essais de ces produits.

Or, selon l'Association canadienne de fabricants de médicaments génériques, la population québécoise aurait payé, à la suite de cette mesure et au cours de la dernière année seule-

D'autre part, on ne peut pas parler du sida sans évoquer le rapport à la sexualité. Force est de constater que des stéréotypes continuent d'associer le sida à la prostitution. De la prostituée à la femme, il n'y a qu'un pas à faire. Dans le même temps, et certainement avec les meilleures intentions du monde, le discours de leadership donné aux femmes, tel qu'il transparaît à travers les messages de prévention, fait d'elles les uniques responsables de la solution et de l'échec. Vulnérables, porteuses du sacrifice et du coût social, aidantes naturelles, pauvres parmi les pauvres, les femmes sont malgré tout la colonne vertébrale des communautés et des familles. Mais cette colonne vertébrale est en train de se briser. Et avec elle, des millions d'âmes.

Le sida aura montré jusqu'où peut aller le cynisme des milieux d'affaires. Et le défi judicieusement lancé par Bernard

Kouchner, cité par Joseph Brunet-Jailly dans un article publié dans la revue *Esprit*, en janvier 2001, devrait en faire réfléchir plus d'un. « Moralement, peut-on se résoudre à passer par pertes et profits les 30 millions d'humains que tue le VIH au seul motif qu'ils sont impécunieux, peu éduqués et que notre argent serait mieux placé ailleurs? »

Si l'humanité se permet de passer encore une fois à côté de son histoire, on dira qu'il avait peut-être raison, le poète. On récitera le triste et célèbre vers : *Soufre pauvre nègre, nègre et noir comme la misère.* ●



ment, un surplus de 12,4 millions pour les 12 médicaments les plus utilisés. Cette conception de la réglementation explique également les coupures budgétaires de Santé Canada, la fermeture de ses laboratoires et la diminution du personnel qualifié ainsi qu'une refonte complète de son Programme des produits thérapeutiques dont l'essentiel des budgets de financement pour l'approbation des médicaments provient désormais de l'industrie pharmaceutique.

Dans un tel contexte, comment s'étonner que la moitié des investissements canadiens en biotechnologie, en 1997, aient été réalisés au Québec, que 40 % des entreprises biotechno-

logiques canadiennes y soient établies et que le Canada, en 1998, se classait au troisième rang sur le marché mondial des biotechnologies? Comment s'étonner que le Canada, et particulièrement le Québec, soit aujourd'hui le centre d'un développement industriel important, axé sur le génie génétique et les biopharmaceutiques, qui permettrait, selon le gouvernement, d'assurer le bien-être de la population, mais qui semble surtout, pour l'instant, assurer celui des entreprises?

L'ennemi inexistant



L'AUTEUR EST
DIRECTEUR ARTISTIQUE
DU THÉÂTRE DE
QUAT'SOUS

C'est comme un couteau dans la gorge. À chaque respiration, une blessure. Le goût de son propre sang dans la bouche. Le goût de la fin. Ce n'est rien, en apparence, que l'impossibilité de s'adapter. Comme si tous les visages étaient une géométrie indéchiffrable. Le monde à l'envers. L'incapacité toute simple d'arpenter les autres pour parvenir à discuter.

En apparence, tout tient. Tout. Sourires et politesse, loyer payé et arrêts aux feux rouges; manger, pisser, dormir... aller au travail. Répondre aux questions que le travail impose : « Comment ça va? » – « Ça va, et toi? » – « Ça va. ». Avec la solitude enragée qui nous ronge le cerveau. Collée, accrochée à nos épaules, elle nous murmure sans cesse : « Je ne te lâcherai pas, enfoiré, connard... » Et puis le sentiment que tout, tout – objets, personnes, paroles, actions, passé et avenir – est espacé de vous. Comme si on ne croyait à rien de tout cela. Et les catastrophes ne sont pas des catastrophes. Et les problèmes de tous les jours ne sont rien. Et tous les mots, rien non plus. Juste la nécessité inassouvie d'être consolé. Toujours consolé. Sans cesse consolé. Consolé, mais de quoi?

Je marche dans la rue. Parfois, au ciel même de mon cerveau, passe une phrase. Une belle phrase : « Comment

demain peut-il encore sortir de la nuit? » Qu'est-ce que c'est? Que faire avec cette phrase? Un autobus passe, avec des gens dedans, et cela me paraît alors la source même d'une profonde tragédie. Des gens dans un autobus, tout à coup, je trouve ça bouleversant d'Humanité. Mais que faire avec cet autobus, et cette phrase? J'arrive au théâtre et je regarde ce qui s'y passe. Les téléphones qui sonnent, les gens qui achètent des tickets, des techniciennes qui vont et viennent, et je me dis que toute l'humanité du monde est préoccupée par un mystère. Mais quoi? Quoi? Et ce monde profond qui m'habite et qui

Un autobus passe, avec des gens dedans, et cela me paraît alors la source même d'une profonde tragédie. Des gens dans un autobus, tout à coup, je trouve ça bouleversant d'Humanité.

parfois surnage et effleure ma conscience, enflammant toute mon imagination avant de couler à nouveau, là-bas, tout là-bas, au loin de mon inconscient, loin de moi. Ce monde, comment faire pour le coucher sur papier sans rien détruire, mais aussi, mille fois mieux, tout faire exploser au lieu de le garder en moi? Et pour ne serait-ce que toucher ce monde, il faudrait tout détruire, tout.

Je suis de plus en plus ébloui devant les artistes qui parviennent à faire don de leur monde, car dans ce don, avant le monde qui les habite, je vois les éclats de leurs déchirures. Et moi, je vois ça, et je sais de source sûre que je ne suis pas eux. Que je n'ai pas cette force. Je rentre tranquillement chez moi. La peine est profonde. Comme s'il y avait, chez moi, une porte fermée à clé. Une porte qui donne dans une chambre où se trouvent tous les objets de mon enfance. Et dans chaque objet, l'âme de mon imagination et de sa liberté. Retrouver ces objets, ne

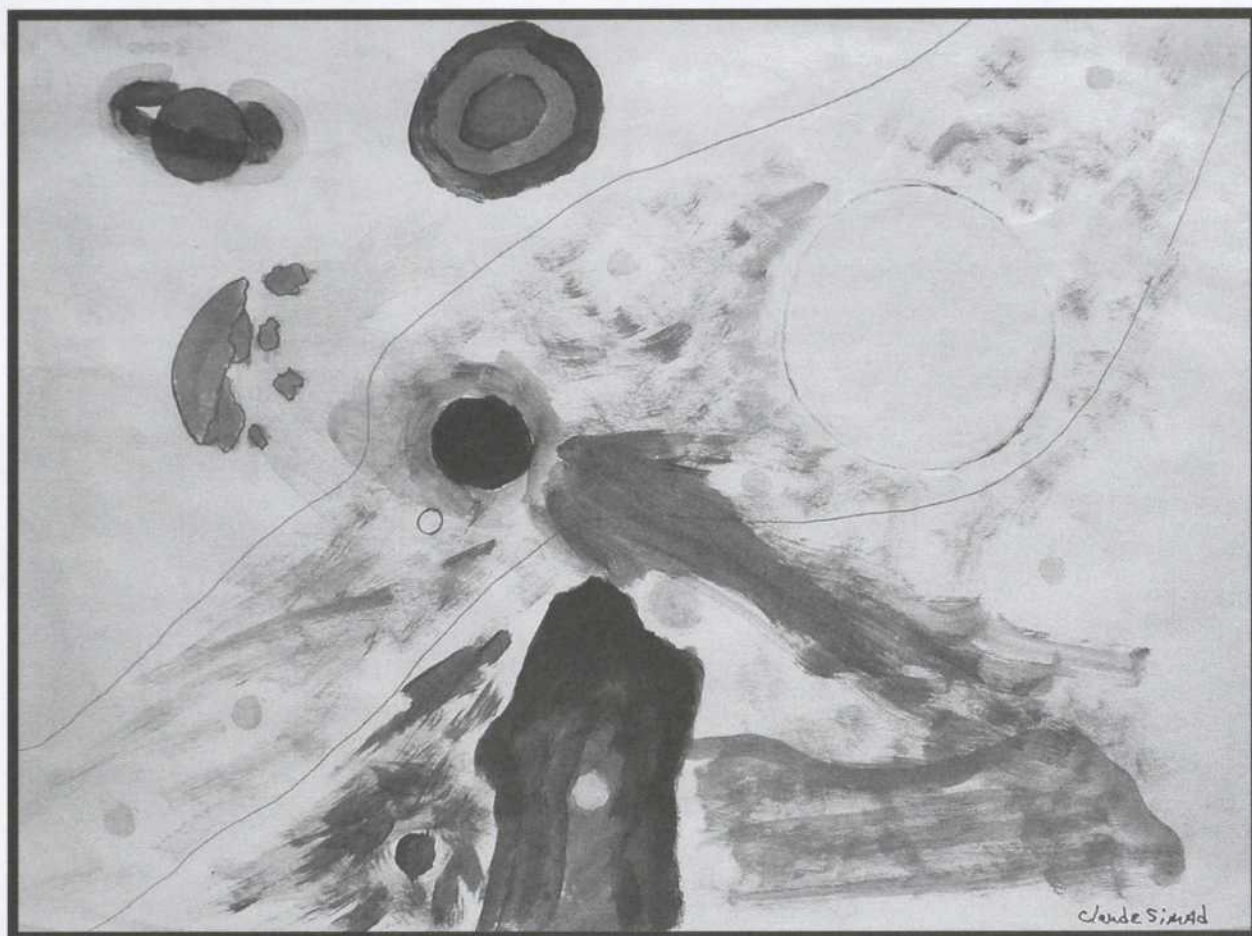
serait-ce que les revoir, me permettrait de plonger à nouveau à la source même de la beauté. Mais la porte de cette chambre est fermée. Blindée. Il y a bel et bien une serrure, mais où est la clé? Qu'est-ce que j'ai bien pu faire de cette clé?

Je sais l'avoir bien rangée en me disant : « Je la range là, comme ça je ne la perdrai pas. » Mais depuis, rien. Je ne sais plus. Le paradis n'est pas perdu. Il est inaccessible. Totalement. C'est quoi la différence? Il n'y a pas de différence. Simplement un rapport différent à l'espoir. Parfois, je reste longuement assis devant cette porte. Tout est si près, mais si loin. Si je pouvais traverser les murs. Mais rien à faire. Et toujours, lors de ces attentes, un moment d'intuition profonde, comme si, par un transfert inattendu et inexplicable, je me retrouvais pour un instant, un court, si court instant, à l'intérieur. Je perçois un objet, une sensation m'envahit, me teinte entièrement, et puis, l'instant d'après, je suis de nouveau debout devant cette porte, saisi par la sensation.

Mais comment dire après ce monde?

C'est comme un couteau dans la gorge. À chaque respiration, une blessure. Mais cette blessure ne m'est pas tout à fait désagréable, car elle me rappelle que je suis encore vivant. La douleur a cela de bon, car aujourd'hui, lorsque je me promène dans la rue, lorsque, par exemple, en quittant le théâtre pour rentrer chez moi, je croise un mendiant qui me demande une pièce de monnaie, parfois, j'envie le mendiant de ne pas être moi, car le mendiant, au réveil, il sait contre quoi lutter. Mais moi,

PHOTO :
MARYSE WARD



CLAUDE SIMARD,
2000

comme le monde que je croise dans cette ville, je ne sais pas qui est l'ennemi. Je ne sais pas où est la douleur qui donne un sens à la beauté. Marchant dans un monde qui ne voit plus dans la beauté une nécessité, apparaît alors, au loin, un nuage fait de dispersion. Un monde, celui de la dispersion, est en orage au-dessus de nos têtes. En fait, non. Nous sommes déjà au cœur de la tempête, et c'est de cette tempête de la dispersion que naît en nous cette vulgarité, cette bourgeoisie, qui nous mène à envier le sort du mendiant.

Qu'est-ce qui se passe, demande le monde? Je ne sais pas, mais il se passe quelque chose. Quelque chose nous broie, et nous courons, nous fuyons plutôt, nous fuyons vers la réponse, nous fuyons pour trouver quoi faire devant cet accable-

ment de la volonté qui veut se battre mais ne trouve rien qu'une paroi lisse et froide, sur laquelle elle glisse et s'écroule. L'insoutenable situation de

Quelque chose nous broie, et nous courons, nous fuyons pour trouver quoi faire devant cet accablement de la volonté qui veut se battre mais ne trouve rien qu'une paroi lisse et froide, sur laquelle elle glisse et s'écroule.

notre niveau de vie vient de ce que l'ennemi est non seulement invisible mais résolument inexistant. Il existe dans son inexistence. Reste alors le temps qui passe. Parce qu'il faut bien. Combien sommes-nous, parmi les artistes, à envier le chirurgien, le boulanger ou l'intervenant social, car nous avons l'impression qu'ils sont dans l'utilité des choses

et dans le concret d'un monde qui intervient? Cette ineptie de l'esprit qui nous fait croire à la nécessité de l'utile est la maladie profonde de notre monde. Comme si la contemplation et la méditation, qui sont le lot des artisans, n'avaient plus leur raison d'être dans l'existence d'un individu. Ou alors à temps perdu. Comme ça. Quand ça se présente. Mais pas trop longtemps.

Pourtant, lorsque je regarde le monde, j'entends cette phrase du Livre de l'Ecclésiaste : « Ne va pas trop vite vers la connaissance. » On peut dire qu'on va bientôt s'y fracasser le crâne, à la connaissance.

WAJDI MOUAWAD

SITES INTERNET

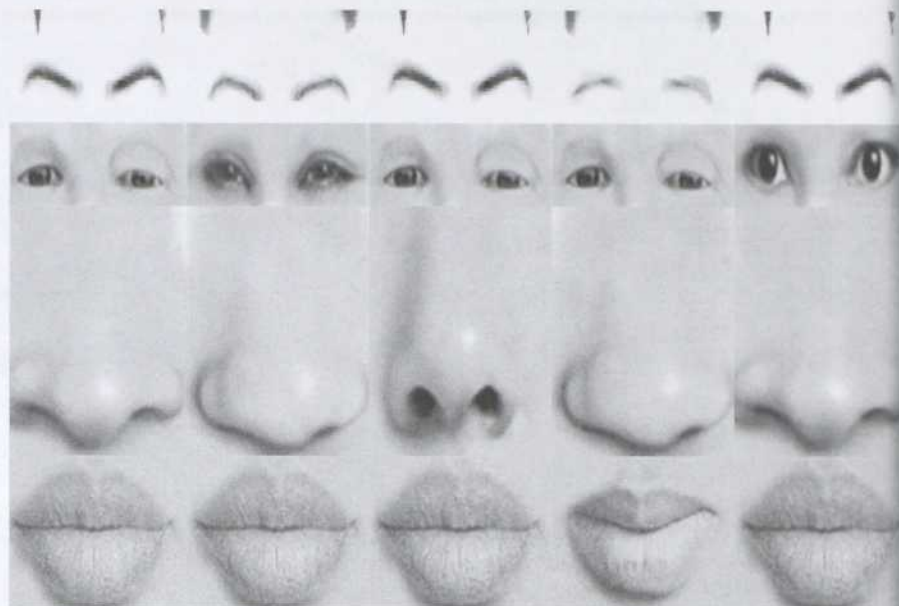


LE CLONE ET NOUS

AGENCEDECLONAGE.COM

CLONAI.D.COM

Le site de l'artiste Dalia Chauveau parcourt d'une manière originale et critique l'imaginaire du clonage, le rapport particulier à soi, à l'autre et au monde qu'il draine avec lui. Sous la forme d'une agence de clonage, l'artiste joue le jeu, par l'absurde. Les clones sont parmi nous. « Clone d'un scientifique, j'ai été manipulée. Je ne me souviens plus quand ni comment. Je cherche une réponse... » précise-t-elle, d'entrée de jeu. Elle offre une aide psychologique aux clones abandonnés et permet leur recyclage par adoption. On peut également remplir, sur le site, un formulaire pour commander un clone sur mesure ou encore identique, en détaillant ses attentes et les attributs physiques, émotionnels et intellectuels désirés. Adapté pour tous les goûts, les besoins et les



Le clone sera envoyé par courriel quelques jours plus tard sous forme d'image numérique. Quelques-uns se trouvent sur le site, accompagnés de commentaires des clones créés et de leur propriétaire. « Je suis chanceux de ne pas être moi-même », dira un clone identique. « Je me sens utile à la science », confessa un autre fait sur mesure. « Il a tous mes défauts, c'est insupportable! » reconnaîtra un géniteur déçu.

clonage dans le monde, en faisant éclater toute limite. S'insère dans les rapports humains la logique totalitaire du « tout est possible », devenue banale. Petit à petit, le fantasme de l'humain-machine prend corps! Et c'est, dès lors, la naissance même qui prend un coup de vieux. Ce bouleversement imprévisible de la venue au monde d'un enfant qui rend possible un nouveau commencement laisse place à une société programmée, calculée et définie jusque dans les moindres recoins génétiques. Ce fantasme d'une post-humanité délivrée enfin de la fragilité de la condition humaine masque la réduction de l'existence en une marchandise sous la garantie, dès la conception, du *trade mark* scientifique. La création en laboratoire de souris ayant un cerveau humain, ou porteuses d'une oreille humaine, n'entre-t-elle pas dans la même logique que la création d'hommes sans tête offerts comme matériaux humains de rechange pour des corps défectueux?

Le site de Dalia Chauveau, par son côté cynique et parodique, montre bien que la relation de l'art avec la science n'est pas simplement de connivence ou de fascination, mais peut être fortement de méfiance et de dénonciation.

Le site clonaid.com des raëliens, dont la généticienne en charge du projet a été récemment reçue par le Congrès américain pour entendre ses sollicitations, fait quant à lui la promotion du clonage

agence de clonage
DALIA CHAUEAU
 cloning agency







APPRENEZ À CONNAÎTRE NOS CLONES

budgets, ce service permet de créer des clones selon les critères suivants : de luxe, usagé, régulier ou bien hybride (animal-humain). La sélection s'établit aussi en raison de la fonction qu'on attend du clone : membre de la famille, professionnel, soutien affectif, aide domestique, fonction biologique.

Cette mise en scène ludique du clonage nous confronte à ses enjeux sociaux et politiques. Elle dévoile la mystification qui l'habite : la reproduction du même, la négation de l'autre, l'appropriation de la vie, la chosification du vivant, sa manipulation et sa transformation en source inépuisable de profit.

« Mon géniteur est mon bienfaiteur! » Telle est la reconnaissance identitaire du « non-né » à l'égard de son maître. Nous touchons ici à la démesure qu'introduit le

humain. Il ouvre les portes d'Internet à des commandes de clone et offre la possibilité de stocker des cellules d'un enfant ou d'un être cher qu'on désirerait cloner au cas où il décéderait. Par son sérieux qui s'avoisine étrangement à l'absurde, il rend compte de cette vague de folie qui déferle sur la réalité, une folie qui nous incombe d'endiguer, en ne laissant pas la logique technicienne – « ce qu'il est possible de faire *doit* être fait » – bâillonner notre conscience et se substituer à notre responsabilité à l'égard du monde.

JEAN-CLAUDE RAVET

VIDÉOS



YANINA, GUÉRILLERA OU COOPÉRANTE ?

RÉALISATION : SYLVIE LAPOINTE

SCÉNARIO : SYLVIE LAPOINTE AVEC JEANINE

ARCHIMBAUD

PRODUCTION : JOHANNE BERGERON

DISTRIBUTION : CINÉMA LIBRE

DOCUMENTAIRE, VIDÉO, COULEUR, 50 MIN

Le regard douloureux, Jeanine Archimbaud relit une tranche de sa vie. Jamais elle n'oubliera le jour où elle a débarqué dans une petite ville du Guatemala après avoir fermé la porte de sa boutique de prêt-à-porter à Québec et s'être séparée de son mari, en 1970. Désirant repartir à neuf, elle a choisi de lier son sort aux pauvres, aux déshérités dans le visage desquels elle se reconnaît. Cependant, ce jour-là, elle ne mesure pas à quel point une page est en train de se tourner.

Partie pour oublier et pour aider, elle se retrouve très vite à la tête d'une école de couture, d'un dispensaire et s'implique plus tard dans la construction d'un hôpital au service des paysans guatémaltèques, des autochtones mayas, dans une situation politique de plus en plus précaire. Sans être une analyse très poussée de la société, le documentaire restitue l'atmosphère et le climat de suspicion qui entoure ceux et celles qui déci-

dent de traiter les pauvres comme les autres. Les rondes de police ou des paramilitaires se font de plus en plus fréquents sans autre motif que de déstabiliser et de stresser leurs cibles. Il s'agit de faire craquer, ni plus ni moins, d'avoir la population à l'usure.

La vilaine guerre qui a marqué le Guatemala depuis les années 60 a fait plus de 100 000 morts et près de 40 000 personnes ont été portées disparues. Étaient particulièrement visés les intellectuels, les leaders syndicaux et les têtes dirigeantes des organisations populaires. Le récent assassinat de Mgr Gerardi, le lendemain de la publication de son rapport *Guatemala, nunca mas*, montre combien la violence est structurante du pouvoir.

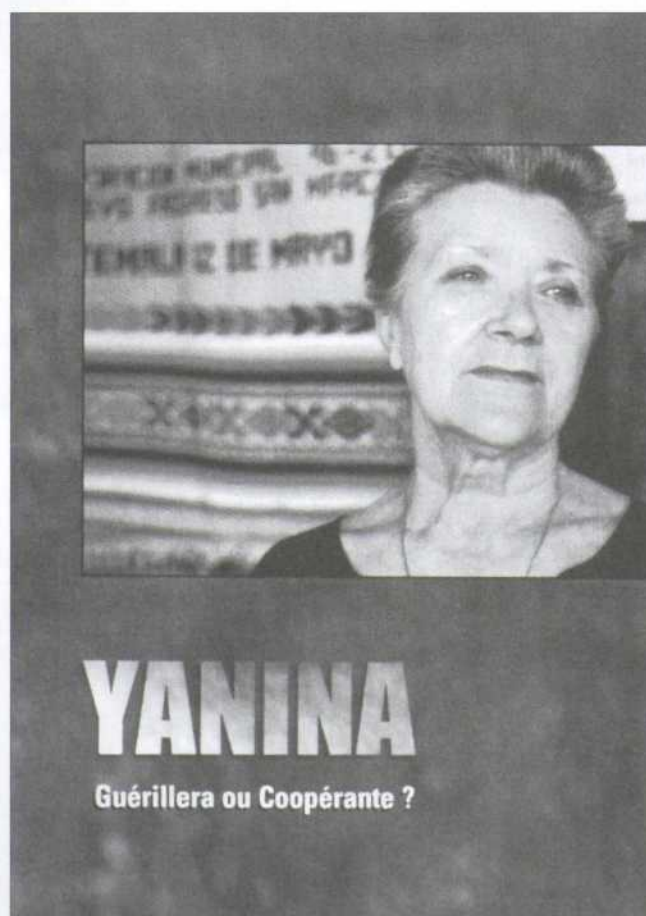
Jeanine, en espagnol Yanina, a épousé la cause des pauvres, de ceux auxquels on enlève les terres, de ceux qui ne font pas la révolution par idéologie, mais qui, acculés à la violence, la font à cause de la faim et du manque d'espérance. Elle ne craint pas de dénoncer l'action des États-Unis dans la formation des officiers

guatémaltèques ni les grands propriétaires terriens qui confisquent la richesse du pays. Sa parole est sans pitié.

Mais sa révolte s'est surtout nourrie de deux événements. Le premier est la disparition de celui qu'elle a épousé en secondes noces : le docteur Enrique Morales dont elle partageait les idéaux et le travail sanitaire. Le second est son expulsion du Mexique où elle avait suivi des réfugiés guatémaltèques. Elle y fut victime d'une campagne de diffamation, accusée d'être l'amante d'un prêtre qu'elle ne connaissait pas et d'avoir fomenté le soulèvement des Indiens du Chiapas.

La fidélité à un engagement non vraiment décidé, non planifié à l'avance et la réponse aux situations telles qu'elles se présentent révèle ici la force d'un tempérament qui ne se laisse pas abattre devant l'adversité tout en se laissant toucher par elle. Un beau témoignage à faire connaître.

ANNE-MARIE AITKEN



La passion du dialogue

JACQUES LANGLAIS, *Du village au monde* :

À LA RENCONTRE DES CULTURES, MONTRÉAL, CARTE BLANCHE, 2000, 438 p.

Jacques Langlais, prêtre de Sainte-Croix, raconte sa vie et la transformation de sa pensée religieuse, en remontant à son enfance dans le Témiscouata. Il n'écrit pas une autobiographie intime, mais un récit dans lequel il analyse les caractéristiques de son milieu social et son expérience personnelle.

En 1932, il commence ses études au Collège de Saint-Laurent. Un chapitre nous offre une description de la ville qu'était Saint-Laurent durant les années 30, suivie d'une analyse de la foi et de la pratique religieuse des étudiants qui se préparaient à la prêtrise. Le récit se poursuit avec son ordination et sa nomination en Haïti, suspendue parce qu'il tombe gravement malade et part dans un sanatorium.

C'est en 1953, dix ans avant le concile Vatican II, que l'auteur s'ouvre au monde et commence sa réflexion critique. Il vient d'être nommé rédacteur de la nouvelle revue missionnaire, *Orient*. Ce poste l'amène à voyager en Europe et en Asie, où il rencontre diverses cultures présentes dans ces continents. Sa sympathie spontanée lui permet d'aimer et d'admirer ces cultures si différentes de celle de Rivière-Blanche. Au lieu de se demander ce que les catholiques occidentaux peuvent leur apporter, il essaie plutôt de voir ce que le catholicisme peut apprendre des autres traditions culturelles et religieuses.

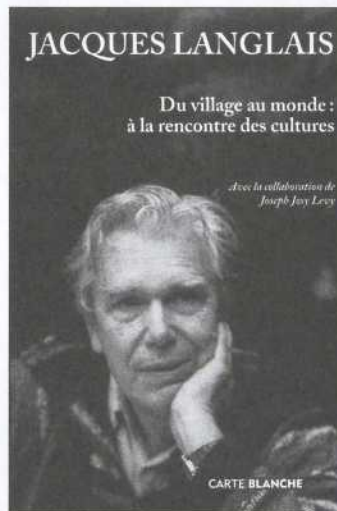
Il prend conscience que sa curiosité et son ouverture ne sont pas uniques dans l'Église. Dans *Orient*, il parle, en effet, de l'œuvre de Matteo Ricci en Chine, au XVI^e siècle, et de celle de Robert de Nobili, en Inde, au XVII^e siècle. Il y témoigne aussi de son admiration pour Jules Monchanin, prêtre français missionnaire en Inde, mort en 1957, qui avait inculturé sa foi chrétienne dans la culture hindoue. Jacques Langlais était prêt pour le concile Vatican II. Malgré son

souci universaliste, il était également prêt pour la Révolution tranquille.

En 1963, Langlais fonde à Montréal le Centre Monchanin, consacré à la promotion du dialogue entre des groupes culturels et religieux séparés par l'ignorance et les préjugés. Il ne visait pas à convertir à une seule vérité, mais à réconcilier dans un pluralisme respectueux des partenaires restés fidèles à leur tradition dans l'ouverture aux autres. En 1990, pour éviter tout soupçon de prosélytisme, le Centre Monchanin prend le nom de Centre interculturel de Montréal. Jacques Langlais n'abandonne pas pour autant la mission de l'Église, mais il la définit autrement, comme un service à

marocaine, anthropologue à l'UQAM et chercheur spirituel, ont eu une conséquence inattendue : Joseph Levy a aidé Jacques Langlais dans la rédaction de son autobiographie spirituelle, geste d'assistance devenu irremplaçable après l'accident cérébro-vasculaire de ce dernier. Pour ce prêtre remarquable, l'amitié humaine débordant les frontières héritées a un caractère sacramentel, elle est une promesse de réconciliation finale. Est-ce trop dire que le développement de la conscience religieuse de Jacques Langlais représente celui, à un rythme plus lent, de l'Église du Québec?

GREGORY BAUM



l'humanité offert au nom de Jésus, serviteur de Dieu, dans le but de créer une culture de paix, de respect mutuel, de soif de justice et de répartition de la richesse.

Le lecteur trouvera intéressant le chapitre sur l'engagement du Centre interculturel à l'endroit des peuples autochtones. On y raconte comment ils ont vécu la crise des casinos d'Akwesasne, en 1990, et la crise d'Oka, en 1991. Remarquable aussi est l'engagement de Langlais auprès de la communauté juive du Québec. Des échanges professionnels et une amitié de plusieurs années ont amené Jacques Langlais à collaborer avec David Rome, directeur de la bibliothèque juive de Montréal, à la rédaction du livre *Juifs et Québécois français : 200 ans d'histoire commune*.

Les liens d'amitié de Jacques Langlais avec Joseph Josy Levy, juif d'origine

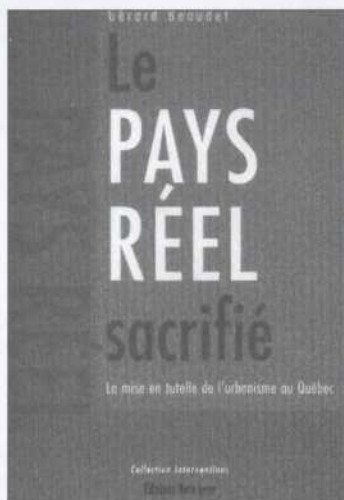
L'aménagement : un défi

GÉRARD BEAUDET, *Le pays réel sacrifié*.

LA MISE EN TUTELLE DE L'URBANISME AU QUÉBEC, MONTRÉAL, NOTA BENE, COLLECTION INTERVENTIONS, 2000; 362 p.

Professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et chercheur associé à la Chaire en paysage et environnement, Gérard Beaudet est un intervenant réputé du milieu montréalais. Président d'Héritage Montréal, il est de tous les combats et débats publics autour des questions d'aménagement et d'urbanisme.

L'ouvrage comprend cinq sections, une conclusion et un épilogue critique portant sur les urbanistes et leur reconnaissance professionnelle. Les deux premiers chapitres font le rappel de décisions pour le moins douteuses de la Ville de Montréal ou du gouvernement du Québec (le Vieux-Montréal, le domaine des Sulpiciens, la ferme sous les noyers, la gare Jean-Talon, le Pavillon de chasse du Montreal Hunt Club, le projet du nouveau CHUM, la Côte de Beaupré, etc.) Il s'agit, la plupart du temps, d'articles parus dans différents médias. L'auteur dénonce l'absence de consultation pu-



blique sérieuse – et dans certains cas des manœuvres grossières pour éviter la consultation – et propose une analyse des enjeux des décisions. J'ai particulièrement apprécié les commentaires sur le nouveau CHUM, sur le métro à Laval et sur le transport dans la région de Montréal.

Le chapitre 3 interprète les décisions prises comme une mise en œuvre de l'idéologie économique. Le néolibéralisme comme doctrine et la mondialisation comme stratégie tiendraient avant tout d'un projet idéologique. L'un et l'autre constitueraient la riposte du capitalisme à la contestation radicale qui le confronta à la fin des années 1960. Il relie cette idéologie au projet souverainiste où l'obsession d'une stratégie gagnante finit par se retourner contre ses auteurs. On cherche à rassembler les conditions gagnantes, mais on ne parvient qu'à accumuler les conditions perdantes [...] Comme si on estimait, inconsciemment, que le sacrifice du pays réel sur l'autel du pays mythique était le prix à payer pour s'être collectivement refusé le second.

Les chapitres 4 et 5 portent sur Montréal, l'improbable métropole du Québec et sur la proposition d'une nouvelle ville-région qui s'appellerait Montréal et au sein de laquelle l'actuelle ville de Montréal s'implorerait en des unités plus restreintes, de la taille d'un arrondissement. Après un historique de l'émergence de la Ville de Montréal, l'auteur critique le slogan du maire Bourque : *Une île, une ville*. Il dénonce vigoureusement les villes de banlieue qui, à partir

d'une approche étroitement fiscale, ne comprennent pas les enjeux du dossier : le point de vue des élus locaux manque de pertinence en raison du manque de perspective. Il critique aussi la gestion du gouvernement du Québec qui a finalement peur de la décentralisation : peut-être faut-il y voir l'expression d'une peur viscérale de voir émerger dans le grand Montréal un réel pouvoir politique métropolitain?

En conclusion, l'auteur plaide pour un véritable aménagement du territoire. Le Québec ne peut se réduire à ses traits linguistiques et culturels. Il est une forme d'établissement – un pays au sens géographique du terme – qui nous définit tout autant que la langue et la culture.

Dans l'ensemble, on est devant un très bon livre sur l'aménagement et l'urbanisme, sur le territoire, sur l'avenir de Montréal. Le propos est celui d'un militant qui dénonce des dossiers, mais aussi d'un intellectuel qui réfléchit sur les malaises politiques et structurels du Québec, en particulier du grand ensemble montréalais. Malgré des requêtes incisives sur la consultation publique et sur la nécessité des débats publics, ce n'est pas un livre sur la participation démocratique et l'auteur ne parvient pas à articuler d'une manière rigoureuse son propos sur l'aménagement et ses exigences relatives à la démocratie de participation.

ANDRÉ BEAUCHAMP

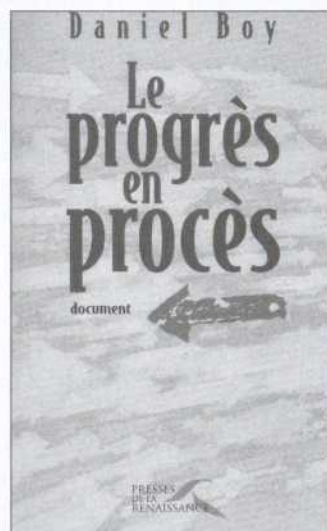
Une complexité croissante

DANIEL BOY, *Le progrès en procès*, PARIS, PRESSES DE LA RENAISSANCE, 1999, 268 p.

Le progrès est-il vraiment en procès? Et le triomphe de cette idée de progrès n'a-t-il pas été tout au plus qu'une apparence? Une apparence qui a suscité, tout au long du temps, des mouvements de pensée qui lui étaient profondément opposés. Après les aventures de l'idée de progrès chère aux positivistes, vinrent les méfaits du progrès jusqu'à la résistance actuelle. Aujourd'hui, la démocra-

tie scientifique est en voie de progresser avec l'élargissement des débats et la prise de parole des citoyens ordinaires. Ainsi la science rejoint la société alors qu'il n'y a pas si longtemps cette dernière n'avait que peu conscience des périls qui la menaçaient. L'auteur esquisse au long de son ouvrage ce procédé de rapprochement.

D'autre part, la marche du développement scientifique et technique continue,



et l'on relève des faits nouveaux qui viennent le confirmer. La recherche à son tour prend le relais de cette marche, amorçant de nouveaux développements assortis de budgets toujours plus volumineux. Aussi devient-il de plus en plus difficile de parler d'une « mort du progrès » et de plus en plus facile d'une « vie du progrès » à cause de la multiplication foisonnante des champs de recherche. À la vérité, la notion de progrès devient davantage ambiguë.

Ce qui s'est effondré au cours de l'histoire, ce sont les idéologies du progrès, entretenues un certain temps par la philosophie des Lumières. Nos représentations de la science, dit Boy, ont été longtemps le produit d'un collage de souvenirs scolaires, d'informations provenant des médias et d'images véhiculées par la fiction. Tout cet ensemble commence à céder sous la pression d'une réflexion plus poussée sur notre rapport à la nature, les dangers pour l'environnement résultant des activités indus-



trielles, la certitude de plus en plus grande du caractère fini de notre monde.

Le XIX^e siècle a connu une révolution radicale de nos modes de vie sous l'influence de la première révolution industrielle et d'un imaginaire induit par les productions concrètes de la science et de la technique. Deux personnages en incarnent les traits : le savant et l'ingénieur qui deviennent les alliés du pouvoir. On les honore de leur vivant, on idéologise la science positiviste et on en fait le dieu de la connaissance. Il n'en fallait pas tant pour amorcer le conflit entre la science et la religion. De fait, l'Église s'est longtemps insurgée contre ces idéologies sans se mettre au fait des découvertes scientifiques, et sa réaction globale part d'un malentendu sur le rôle et la valeur de la science.

On peut retenir de cet ouvrage résolument optimiste que la démocratie y a gagné, au sein de procédures de décision, en matière de choix scientifiques. Il faut cependant reconnaître, avec l'auteur, le caractère supranational des décisions à prendre malgré les préventions des pays membres et les dangers qu'elles font courir à la souveraineté des États.

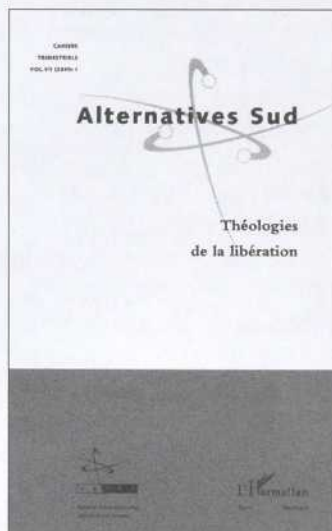
JEAN-MARC DUFORT

À l'échelle de la planète

THÉOLOGIES DE LA LIBÉRATION, ALTERNATIVES
SUD, L'HARMATTAN, PARIS, VOL. VII, NO 1,
2000, 310 p.

Alternatives Sud, dirigée par François Houtart, est une revue trimestrielle visant à faire connaître la pensée et les initiatives du Sud quant à la résistance et à l'élaboration d'alternatives face à la mondialisation du capitalisme financier. Cette revue permet ainsi d'avoir accès à des auteurs d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie dont les articles ont du mal à parvenir jusqu'à nous, tant à cause du nombrilisme occidental que du mur étanche de la pensée unique.

Le numéro offre des analyses éclairantes sur le sens et le devenir de la théologie de la libération qui n'est pas étrangère au mouvement de résistance à la mondialisation ni à la dimension spi-



rituelle indissociable de l'engagement social. Il montre comment « la foi en un Dieu qui veut la justice peut être un puissant facteur d'engagement dans la résistance et la recherche d'alternatives ».

À ceux et celles qui connaissent peu cette théologie de la libération, les textes de Gustavo Gutiérrez et de Franz Hinkelammert, au Costa Rica, en rappellent les origines, les grands axes et les principes : le contexte des dictatures, l'offensive idéologique et religieuse du système économique, l'option préférentielle pour les pauvres et la médiation historique d'une théologie contextuelle. Par ailleurs, le sociologue Hinkelammert, de même que les théologiens Rubén Dri d'Argentine et Jung Mo Sung du Brésil soulignent bien le travail de déconstruction du discours théologique sous-tendant l'hégémonie de la logique économique. L'idolâtrie du marché; l'institution et l'exclusion comme une fatalité; la reconnaissance de l'inégalité sociale comme valeur bénéfique; le développement d'une culture insensible à la misère et la culpabilisation des victimes du système comme seuls responsables de leur pauvreté sont des exemples d'une théologie de l'empire qui dénie toute possibilité d'alternative à l'état de choses actuel. La résistance et l'élaboration d'alternatives au *statu quo* doivent nécessairement passer par la critique de cette théologie de l'empire.

La théologienne brésilienne Ivone Gebara distingue une « théologie de la libération au féminin », qui donne place aux femmes dans l'élaboration du discours théologique mais laisse intact sa structure patriarcale, d'une « théologie féministe de la libération ». Celle-ci consiste en effet à déconstruire la structure patriarcale dominante, à dévoiler la nudité du roi et à mettre de l'avant une conception nouvelle du monde et de l'être humain plus relationnelle que hiérarchique, plus historique qu'essentialiste. Cette théologie s'avoisinait à une théologie sans certitude, sans légitimation de la domination et de l'oppression, une théologie des « sans Dieu », comme elle l'appelle d'une manière provocatrice.

L'intérêt majeur de cette parution est d'ouvrir à la pluralité des théologies de la libération à travers le monde. Ainsi le théologien protestant du Rwanda, Valère Kambale Kandiki, réfléchit sur les défis d'une théologie africaine de libération face à la « prolifération d'une spiritualité éthérée qui anesthésie la conscience » et à une décomposition politique et économique croissante. Plusieurs articles abordent la problématique du monde arabe. Celui de Mohammed Taleb présente le point de vue d'un christianisme qui se déploie sous le signe de « l'arabité ». Mohamed Bensaada offre pour sa part une perspective proprement islamique. À partir d'une approche historique, il retrace les différents courants théologiques dans l'histoire contemporaine (fin du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui) qui pourraient être qualifiés de théologie de la libération. Un court article explore les contributions possibles du bouddhisme à la théologie de la libération (Wilegola Ariyadela). Il est dommage cependant de ne pas trouver une approche juive, bien que Mohammed Taleb mentionne rapidement dans son article le nom de Marc Ellis.

JEAN-CLAUDE RAVET

Soirées Relations SUR CASSETTES VIDÉOS

Quelques sujets disponibles :

- Le projet de la ZLEA n'est pas recevable (19-03-2001)
- Religion et société : du passé à l'avenir (19-02-2001)
- Développement urbain à Montréal : pour qui et à quel prix? (16-10-2000)
- Fiscalité et projet de société (20-03-2000)
- Les défis posés à la transmission de la foi (18-10-1999)
- Le suicide, un défi de société (12-04-1999).

ACHAT : 27 \$ PAR CASSETTE (FRAIS D'EXPÉDITION INCLUS).

LOCATION (10 JOURS) : 9 \$ PAR CASSETTE + FRAIS D'EXPÉDITION.

TVQ ET TPS SONT COMPRIS DANS CES PRIX.

Pour obtenir la liste complète des soirées qui ont été enregistrées,
s'adresser à Pauline Roy, au Centre justice et foi,
par téléphone : 387-2541 ou courriel : proy@cjf.qc.ca

Relations

société politique religion

8 NUMÉROS PAR ANNÉE, 44 PAGES

4,95 \$ PLUS TAXES

ABONNEZ-VOUS...

UN AN : 30 \$ DEUX ANS : 55 \$

À L'ÉTRANGER (UN AN) : 35 \$

ÉTUDIANT : 25 \$ (SUR JUSTIFICATIF)

par téléphone : (514) 387-2541

par télécopieur : (514) 387-0206

par courriel : relations@cjf.qc.ca

par la poste :

Relations

a/s Mme Hélène Desmarais

25, rue Jarry Ouest

Montréal (Québec) H2P 1S6

Oui, je désire un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

Je désire également envoyer un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$
à la personne suivante :

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

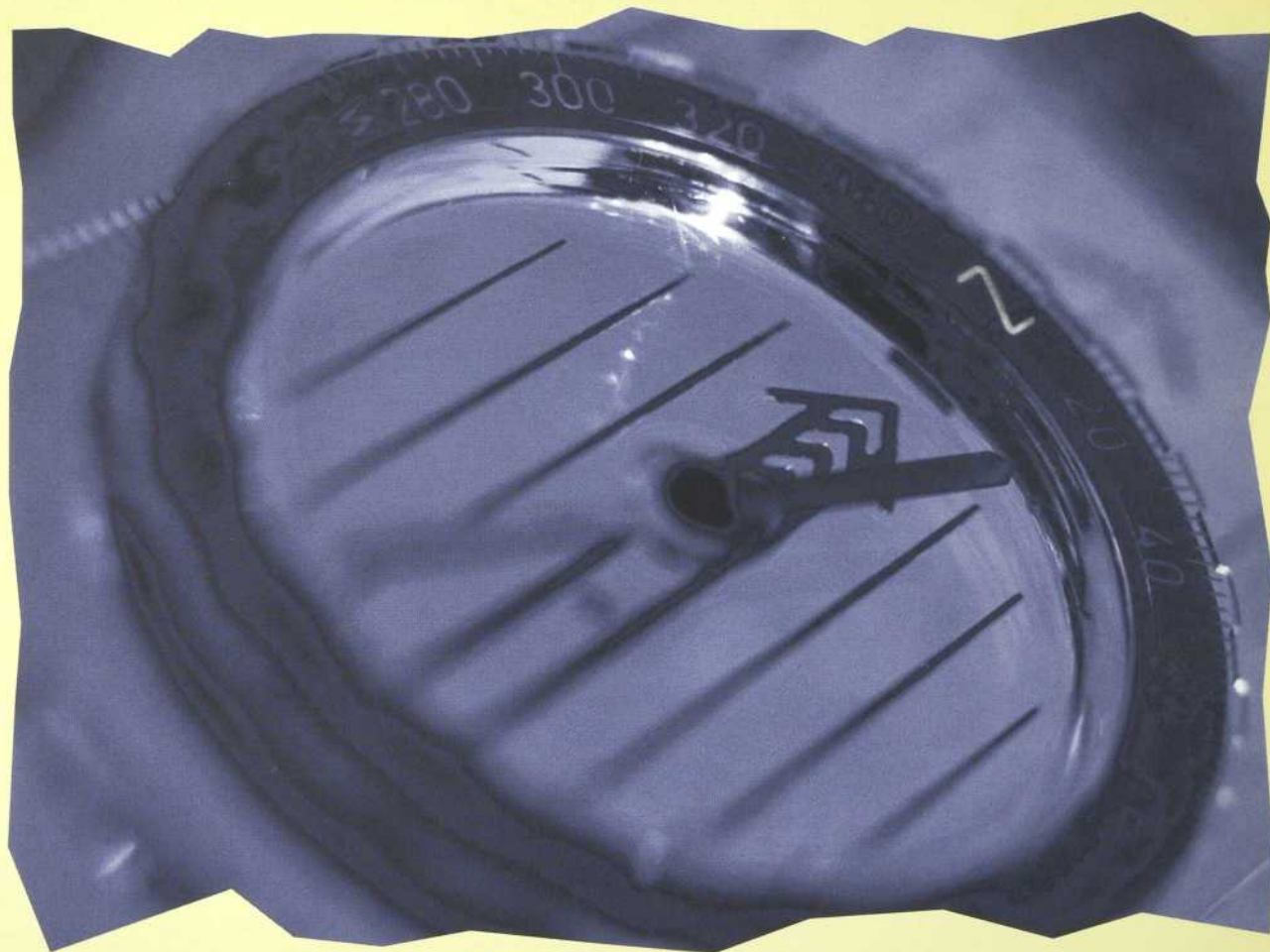
Montant total : _____ \$ Je paie par chèque (à l'ordre de *Relations*) ☐

Visa ☐ Mastercard ☐

NUMÉRO DE LA CARTE _____

EXPIRATION _____ SIGNATURE _____

Ne perdez pas le
nord...



Suivez l'actualité au
quotidien

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

(514) 985-3355
1 800 463-7559